Construisons ensemble l'avenir de la Méditerranée

Révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

Document de consultation

Avril 2014

PNUE

PAM

Révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

Document de consultation

Avril 2014 - *(Version française traduite de l'anglais)*

Table des matières

Révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 1

Document de consultation 1

1. INTRODUCTION 2
   - 1.1. Historique de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) 2
   - 1.2. Argumentaire et portée de la révision de la SMDD 4
   - 1.3. Processus de consultation pour la révision de la SMDD 6

2. ÉVALUATION DE LA SMDD 1.0 7
   - 2.1. Suivi de la SMDD 7
   - 2.2. Synthèse des points clés émergeant de l'Évaluation de la mise en œuvre de la SMDD au cours de la période 2005-2010 9
   - 2.3. Synergies entre les initiatives/programmes/projets et la SMDD 12

3. PRÉPARATION DE LA SMDD 2.0 : CONSULTATION SUR LES PROBLEMATIQUES ET LA VISION 14
   - 3.1. Liste de problématiques à aborder dans la SMDD 2.0 14
   - 3.2. Vision possible de la SMDD 2.0 19

4. CONCLUSION ET QUESTIONS 20

ANNEXE A : ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS 21

ANNEXE B : INITIATIVES/PROGRAMMES/PROJETS PRÉSENTÉS DANS LE TABLEAU 3 ET SOULIGNANT LES SYNERGIES AVEC LA SMDD 1.0 23

ANNEXE C : PROBLÉMATIQUES DE LA SMDD (2005) 25

ANNEXE D : « DOMAINES LIÉS À LA DURABILITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE » DANS LES AXES PRIORITAIRES DES ODD (ÉBAUCHE D'ANALYSE, PLAN BLEU) 30

ANNEXE E : EXEMPLES DE VISION (ORGANISATIONS ET INITIATIVES RÉGIONALES) 40

1. INTRODUCTION

L'objectif de ce document de consultation est d'encourager des discussions sur les questions clés à traiter dans le cadre de la révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD). Ce document de consultation rappelle l'historique de la SMDD ainsi que ses résultats depuis 2005, propose une liste de problématiques à discuter et des propositions relatives à la vision de la SMDD 2.0.

La révision de la SMDD vise à impliquer un cercle de parties prenantes aussi large que possible. Ainsi, **la conclusion de ce document de consultation est une liste de questions clés sur lesquelles un retour est particulièrement attendu**, notamment en ce qui concerne :

- la section « Évaluation » (section 2),
- les problématiques à aborder dans la SMDD 2.0 (paragraphe 3.1), et
- la vision possible de la SMDD 2.0 (paragraphe 3.2).

1.1. Historique de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD)

Élaborée par la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), la SMDD a été adoptée en 2005 par toutes les Parties contractantes (PC) à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée[1] (Convention de Barcelone).

La création en 1996 de la CMDD par les PC à la Convention de Barcelone traduit leur engagement en faveur du développement durable et de l'application efficace, au niveau régional et national, des décisions du Sommet de la Terre (Rio, 1992) et de la Commission de développement durable des Nations Unies (ONU). La CMDD est un organe consultatif, composé d'un panel d'experts et de parties prenantes, conçu comme un forum de discussion, d'échange et de propositions à l'intention des PC et de leurs partenaires. Elle comprend des représentants des 22 PC ainsi que des représentants d'autorités locales, d'acteurs socio-économiques et d'ONG qualifiées en matière d'environnement et de développement durable, qui forment, sur un pied d'égalité, un « think-tank » pour la promotion du développement durable dans le bassin méditerranéen.

La SMDD fournit un cadre politique intégratif pour atteindre la vision d'une région méditerranéenne durable et pour le déploiement de politiques de développement durable dans les pays riverains. Représentant une réponse aux tendances non durables en Méditerranée, la SMDD met en exergue les efforts réalisés pour répondre aux défis du développement durable dans cette région du monde, et pour les coordonner. Elle représente aussi une réponse régionale aux enjeux mondiaux en matière de développement durable : Agenda 21, objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), etc. (Figure 1). La SMDD vise à permettre à la communauté internationale de considérer la région méditerranéenne comme une entité globale en termes de priorités d'orientation des efforts, notamment en termes de financements.

[1] Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone sont les 21 pays riverains de la Méditerranée ainsi que l'Union Européenne (UE).

Figure 1 : Les étapes du développement durable dans le monde et en Méditerranée

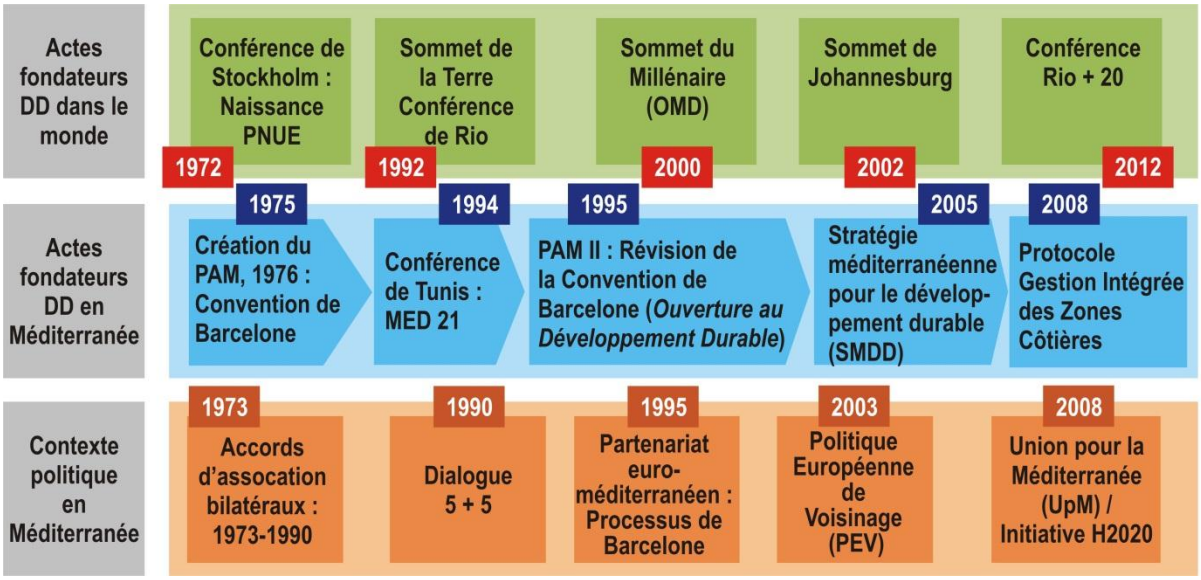

DD = développement durable ; PAM = Plan d'action pour la Méditerranée

Les actes fondateurs du développement durable dans le bassin méditerranéen ont pu bénéficier des élans issus de Stockholm (1972) et Rio (1992). Le schéma ci-dessus illustre la dynamique régionale sur le développement durable dans le contexte des événements de coopération mondiaux et régionaux. Source : PNUE/MAP-CAR/Plan Bleu, 2012, *20 ans de développement durable en Méditerranée : bilan et perspectives*, Note 22, Sophia-Antipolis.

La SMDD 1.0 prend en considération les principes du partenariat euro-méditerranéen (Euromed), également connu sous le nom de Processus de Barcelone, lancé en 1995 : « *faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité* » (Déclaration de Barcelone, 1995). Dans un monde de plus en plus globalisé, l'objectif est de réduire l'écart entre les pays développés et en développement, tout en renforçant les engagements, la solidarité et l'intégration entre les pays du Nord, du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Afin de garantir une large appropriation dans toute la région, la SMDD a été élaborée selon un processus participatif, permettant son adaptation au niveau national et prenant en compte la diversité des pays méditerranéens.

En définissant quatre objectifs prioritaires, neuf défis et 34 sous-objectifs, la SMDD pose des objectifs et des cibles clairs associés à des actions de suivi. En adoptant une approche intégrée du développement économique et social, de la protection de l'environnement et des avancées culturelles, la SMDD établit quatre objectifs visant à promouvoir des progrès en termes de développement durable dans les domaines de l'économie, du social et de l'environnement ainsi que dans celui de la gouvernance. Ces quatre objectifs sont les suivants :

- Objectif 1 : contribuer à promouvoir le développement économique en valorisant les atouts méditerranéens ;
- Objectif 2 : réduire les disparités sociales en réalisant les Objectifs du Millénaire pour le développement et renforcer les identités culturelles ;
- Objectif 3 : changer les modes de production et de consommation non durables et assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- Objectif 4 : améliorer la gouvernance à l'échelle locale, nationale et régionale.

La SMDD 1.0 a également établi sept domaines d'action prioritaires interdépendants dans lesquels il est indispensable de faire des progrès concrets :

1. la gestion intégrée des ressources et des demandes en eau ;
2. la gestion plus rationnelle de l'énergie, l'utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables et l'adaptation, en les atténuant, aux effets du changement climatique ;
3. la mobilité durable, grâce à une gestion appropriée des transports ;
4. le tourisme durable, secteur économique porteur ;
5. l'agriculture et le développement rural durables ;
6. le développement urbain durable ;
7. la gestion durable de la mer, du littoral et des ressources marines.

En termes de rapports et de suivi, la SMDD fournit des éléments de surveillance basés sur 34 indicateurs prioritaires, permettant de réaliser des évaluations régionales périodiques, comme par exemple le rapport sur l'État de l'environnement et du développement en Méditerranée publié en 2009.

1.2. Argumentaire et portée de la révision de la SMDD

À la 18e réunion ordinaire des PC à la Convention de Barcelone et ses protocoles (CdP 18) qui s'est tenue à Istanbul, en Turquie, en décembre 2013, il a été décidé de réviser la SMDD, à la lumière des résultats de Rio+20 (UNEP(DEPI)/MED IG.21/9). La révision de la SMDD a été lancée officiellement à Malte le 14 février 2014 par le ministre maltais du développement durable, de l'environnement et du changement climatique, M. Leo Brincat : voir le communiqué de presse.

La SMDD doit être révisée à la lumière des résultats de Rio+20 et de la décision de lancer un processus intergouvernemental visant à développer les objectifs de développement durable que l'Assemblée Générale des Nations Unies devra prendre en compte. Le document final de Rio+20, « *L'avenir que nous voulons* », a mis l'accent sur l'économie verte dans le contexte de l'élimination de la pauvreté, a adopté un cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables et a introduit le concept d'Objectifs de développement durable (ODD). À la suite de Rio+20, un consensus a été trouvé pour « fusionner » les ODD et les OMD pour lesquels les cibles avaient été fixées à l'horizon 2015.

Une des voies possibles à explorer dans les discussions sur la révision de la SMDD sera la possibilité de définir des ODD à l'échelle méditerranéenne, ce qui permettrait le maintien en tête de la région méditerranéenne en termes de gouvernance environnementale et de développement durable. La question des « ODD méditerranéens » devra être traitée dans une recherche de mise en cohérence avec les ODD mondiaux, tout en étant adaptés à la région. La seconde question à traiter est : comment assurer une synergie avec le processus d'ODD mondiaux pour garantir une cohérence entre les objectifs et cibles mondiaux et méditerranéens, tout en laissant de la place à l'innovation et à la spécificité de la région ?

Un défi majeur pour la révision de la SMDD est de proposer des moyens pour garantir l'efficacité de la SMDD 2.0 et assurer son appropriation par les parties prenantes et décideurs régionaux et nationaux. Le processus de révision portera une attention particulière aux organisations régionales, en particulier aux membres de la CMDD et aux institutions accréditées comme partenaires du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM). Cela permettra l'élargissement du cadre partenarial et la consolidation des relations du PAM avec d'autres organisations régionales dans le but d'améliorer la mise en œuvre de la SMDD : ce document de consultation représente une étape cruciale de ce processus. Cependant, au-delà des partenaires actuels, le processus de révision de la SMDD devra s'ouvrir à de nouveaux acteurs pertinents ayant des compétences dans les domaines relatifs aux problématiques de développement durable identifiées et retenues. Une troisième question à traiter

sur les relations entre la révision de la SMDD et les ODD porte sur le champ d'application des deux exercices. Alors que les PC à la Convention de Barcelone ont conseillé à la CMDD et à la SMDD de se concentrer sur la composante environnementale, les ODD couvriront l'ensemble des piliers du développement durable.

Il est également envisagé de définir un processus de suivi plus robuste qui intègrera des initiatives contribuant d'une manière ou d'une autre à la mise en œuvre de la SMDD ; il sera important de mieux identifier les actions et projets contribuant à la mise en œuvre de la SMDD dans la région. De plus, les indicateurs de la SMDD devront être mis à jour et/ou modifiés : par exemple, le système de suivi de la SMDD pourra inclure au moins une partie des cibles et indicateurs de Bon état écologique (BEE) définis dans l'Approche écosystémique dans le cadre de la Convention de Barcelone (EcAp).

Ces sujets ont été débattus à la 15e Réunion de la CMDD (Malte, 10-12 juin 2013), où il a été suggéré que la SMDD 2.0 devait focaliser son « *attention sur une SMDD plus efficace, avec un meilleur suivi, la consolidation des relations du PAM avec d'autres acteurs régionaux* » (UNEP(DEPI)/MED WG.383/6, Athènes, 26 juillet 2013). Les membres de la CMDD ont recommandé la révision de la SMDD, en se mettant d'accord sur un ensemble de conclusions reprises dans l'Encadré 1 ci-dessous.

Encadré 1 : Recommandations pour la révision de la SMDD (d'après le Rapport de la 15ème réunion de la CMDD)

- Les membres de la CMDD ont considéré que les processus mondiaux suivant Rio+20 et intégrant mieux le développement durable nécessitaient que la Convention de Barcelone renouvelle la SMDD.
- La nouvelle SMDD doit être à long terme (10 ans) et contenir à la fois des éléments visionnaires et axés sur les actions.
- La nouvelle SMDD doit agir en tant qu'outil pour faciliter la transition écologique en influençant les activités économiques et sociales.
- Elle doit être articulée avec les processus mondiaux, régionaux et du PAM. Elle doit être axée sur les résultats, simple et fondée entre autres sur l'évaluation de l'impact de l'actuelle SMDD et des processus nationaux de développement durable ainsi que sur une vision partagée des défis de développement durable auxquels la région fait face.
- Les thèmes actuels ont été considérés comme valides, mais un travail doit être effectué en ce qui concerne leur structure et leur articulation. L'intégration des domaines d'action prioritaires du PAM, tels que la GIZC et les processus pertinents tels que l'Approche écosystémique doit être fixée. La prise en compte d'autres problématiques telles que la gestion des déchets, l'éducation environnementale, l'économie circulaire, l'économie verte et la gouvernance est nécessaire.
- Il était primordial de s'assurer de la participation et de l'appropriation des parties prenantes. La feuille de route doit préciser comment cela peut être réalisé.
- Les membres ont rappelé que la nouvelle SMDD pourrait permettre un nouveau développement du PAM et pourrait entrainer une Phase III du PAM (un PAM de nouvelle génération où la coopération serait renforcée parmi les partenaires en termes de stratégies et d'actions).

Le processus de révision de la SMDD devrait s'appuyer sur les forces de la SMDD, en prenant également en compte les recommandations du rapport d'*Évaluation de la mise en œuvre de la SMDD au cours de la période 2005-2010*[2] (section 2) et des résultats et documents de suivi de Rio+20

[2] PNUE/PAM, 2011, *Évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) au cours de la période 2005-2010*, rapport de l'*Overseas Development Institute* (ODI), Athènes, UNEP(DEPI)/MED WG.358/4.

(section 3). La SMDD 2.0 s'appuiera sur les résultats atteints en termes de développement durable depuis 2005 et utilisera les éléments de mise en œuvre de la SMDD 1.0 en termes de programmes, projets et processus régionaux et internationaux.

Au-delà de la nécessité de réfléchir à de nouvelles initiatives et instruments politiques aux niveaux mondial et régional, la révision de la SMDD intègrera les initiatives et/ou instruments du PAM existants tels que la feuille de route EcAp, le Protocole relatif à la Gestion Intégrée des Zones Côtières en Méditerranée (Protocole GIZC), le cadre d'adaptation au changement climatique, la feuille de route pour la Consommation et Production Durables (CPD), etc.

La SMDD devra également développer des liens avec d'autres stratégies et cadres stratégiques régionaux existants ou à finaliser tels que ceux pilotés par l'Union pour la Méditerranée (UpM : eau, villes durables), le Centre International de Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM : sécurité alimentaire) et le Cadre Stratégique pour le Forêts Méditerranéennes (CSFM).

Les instruments et outils de l'UE seront également pris en compte, en particulier la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM), qui constitue le pilier environnemental de la Politique européenne maritime intégrée (PMI), la Politique commune des pêches (PCP) et d'autres instruments tels que des stratégies régionales, la proposition de directive sur un cadre de référence pour la planification de l'espace maritime et la gestion côtière intégrée, le concept de croissance bleue, etc.

1.3. Processus de consultation pour la révision de la SMDD

La révision de la SMDD sera pilotée par la CMDD avec le soutien du Secrétariat de la Convention de Barcelone. Le travail technique appuyant la révision de la SMDD est assuré par le PNUE/PAM à travers son centre d'activités régionales Plan Bleu (CAR/PB), avec l'appui des autres CAR. Les parties prenantes souhaitant participer au processus de révision de la SMDD et recevoir une copie du document de consultation sont invitées à remplir un formulaire d'inscription disponible sur le site Internet du Plan Bleu. Selon la décision UNEP(DEPI)/MED IG.21/9 et sa feuille de route en annexe, le processus de révision de la SMDD peut être résumé comme suit :

Phase 1 (1er et 2ème trimestres 2014) : au cours de cette phase, le processus de révision de la SMDD a été lancé et ce document de consultation a été rédigé. Le document de consultation sera utilisé pour une consultation la plus large possible concernant la portée et le contenu de la révision de la SMDD.

Phase 2 (3ème et 4ème trimestres 2014) : cette seconde phase envisage la rédaction d'un projet de SMDD 2.0, basé sur les suggestions et commentaires relatifs au document de consultation et sur tout autre retour d'expérience pertinent.

Phase 3 (2015) : c'est l'étape de consultation et d'approbation, au cours de laquelle le projet de SMDD 2.0 sera soumis à la consultation d'un certain nombre de groupes/entités à différents niveaux avant d'être envoyé aux diverses acteurs du système PAM pour approbation. L'approbation finale du projet de SMDD 2.0 sera recherchée lors de la 19ème CdP à la Convention de Barcelone qui devra se tenir fin 2015 en Grèce.

2. ÉVALUATION DE LA SMDD 1.0

Avant de se lancer dans la révision de la SMDD 1.0, il est important de regarder en arrière et d'évaluer les progrès réalisés en termes de mise en œuvre de cette stratégie. Cette section d'« évaluation » est structurée comme suit :

- Constats issus du suivi de la SMDD, basés sur les indicateurs prioritaires de la SMDD ;
- Points clés émergeant de l'Évaluation de la mise en œuvre de la SMDD au cours de la période 2005-2010 (PNUE/PAM, 2011) ; et
- Synergies entre les initiatives/programmes/projets et la SMDD 1.0.

2.1. Suivi de la SMDD

Dans le Tableau 1, les tendances/progrès/mises en œuvre sont présentés au regard des indicateurs de la SMDD correspondants. En faisant un bref état des lieux pour chaque indicateur, ce tableau donne un aperçu des progrès en termes de développement durable en Méditerranée, et fournit d'importants repères pour la révision de la SMDD.

Tableau 1 : Tendances/progrès/mises en œuvre selon les indicateurs SMDD

PROBLÉ-MATIQUES	INDICATEURS	TENDANCES/PROGRÈS/MISES EN ŒUVRE
Général (points de repère économiques, sociaux et environnementaux)	Produit Intérieur Brut (PIB)	Les écarts entre le niveau de PIB par tête des pays de la rive Sud et celui des pays de la rive Nord ne se réduisent pas. En 2010, le revenu moyen par habitant dans les PSEM (environ 8 300 dollars) est 3,3 fois inférieur au revenu moyen dans les 7 pays méditerranéens de l'UE-27.
	Indice de Développement Humain (IDH)	En Méditerranée, l'IDH est en constant progrès depuis 1980. Avec un IDH moyen de 0,767 en 2012, la région méditerranéenne se situe au-dessus de la moyenne mondiale (0,694).
	Empreinte Écologique (EE)	Tous les pays méditerranéens (excepté la Croatie) enregistrent un Déficit écologique en 2009. Le capital environnemental de la région est dépensé plus vite qu'il ne se renouvelle (2 régions méditerranéennes versus 1,5 planète).
	PIB, IDH, EE	En 2009, aucun pays méditerranéen ne se situe dans la zone (IDH>0,8, EE<1,8) dite « de développement durable ».
Eau	Indice d'efficience de l'eau	L'efficience totale d'utilisation de l'eau est comprise entre 40 et plus de 80% dans les pays méditerranéens en 2005-2010.
	Demande en eau	L'évolution des demandes en eau est préoccupante en Méditerranée au regard des ressources souvent rares.
	Indice d'exploitation des ressources renouvelables	Les pressions sur les ressources en eau restent importantes, surtout dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.
	Part de la population ayant accès à une source d'eau améliorée	En 2010, la proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée est de plus de 83 % dans les pays méditerranéens. Près de 19 millions de méditerranéens (26 millions en 1990), habitant généralement dans les zones rurales, n'ont pas accès à une source d'eau améliorée.
	Part de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré	En Méditerranée, environ 27 millions de personnes n'ont pas accès à un système d'assainissement adéquat. En 2010, la proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement va de 70 % au Maroc à 100 % dans la plupart des pays du Nord de la Méditerranée.

PROBLÉ-MATIQUES	INDICATEURS	TENDANCES/PROGRÈS/MISES EN ŒUVRE
Énergie et changement climatique	Intensité énergétique	L'intensité énergétique progresse très lentement en Méditerranée ; la tendance observée ne permettra pas d'atteindre l'objectif de 1 à 2 % d'amélioration par an.
	Part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique	La part des ER dans les bilans d'énergie primaire commerciale ne progresse pas suffisamment ; une rupture forte de tendance sera donc nécessaire pour atteindre l'objectif de 7 % en 2015. (Débat sur le Nucléaire)
	Émissions de gaz à effet de serre	Les émissions de CO_2 en provenance des combustibles fossiles continuent à augmenter dans la plupart des pays méditerranéens.
Tourisme	Recettes du tourisme international	Entre 1995 et 2008, la plupart des pays méditerranéens ont connu une croissance globale des recettes du tourisme international, puis une baisse dès 2009 qui continue en 2010. Toutefois, ces recettes rapportées au PIB présentent des situations très différenciées.
Développement rural et agriculture	Ratio de la population agricole sur la population rurale	En Méditerranée, les populations agricoles continuent de décroître.
	Proportion des produits agricoles de qualité et part des terres agricoles utilisées par l'agriculture biologique	En Méditerranée, l'agriculture biologique connaît un essor sans précédent mais couvrait en 2011 encore un faible pourcentage des terres agricoles (2,4 %).
Développement urbain	Proportion de la population urbaine ayant accès à un logement décent	Un quart de la population urbaine mondiale vit actuellement dans des taudis, soit 863 millions de personnes contre 650 millions en 1990. Dans les pays en développement, la proportion de la population urbaine qui habite dans des taudis est passée de 46 % à 33 % entre 1990 et 2009. La réduction entre 1990 et 2009 est importante en Égypte (7,9 millions) et au Maroc (2 millions). Soit un total de près de 10 millions (soit plus de la moitié de la valeur de 1990). (Problème de fiabilité des données)
	Proportion de la population des villes côtières raccordée à un réseau d'assainissement	Parmi les villes côtières méditerranéennes de plus de 10 000 habitants, 69 % sont connectées à une station d'épuration des eaux usées (SEEU). (Données MEDPOL 2003)
Solidarité, engagement et financements	Aide publique au développement (APD) des pays donateurs européens membres du CAD Part destinée aux pays méditerranéens	Dans les années 90, l'aide publique fournie par les pays méditerranéens du CAD avait tendance à diminuer puis à augmenter depuis 2000. Entre 2001 et 2011, la part de l'APD reçue par les pays méditerranéens est restée autour de 6 % de l'APD reçue par l'ensemble des pays en développement.
	Financements nets de l'UE à destination des pays méditerranéens	En 2011, l'UE et ses pays membres sont encore les plus importants donateurs internationaux, fournissant 67 % de l'aide totale. Les pays méditerranéens ont reçu en 2011 1,226 milliards d'euros soit 17 % des financements de l'UE gérés par EuropeAid.
	Part des crédits bancaires alloués au secteur privé - Existence de systèmes de financement alternatifs au crédit bancaire	Dans plusieurs pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, le secteur public accapare une grande partie du crédit domestique. Depuis 1995, le crédit domestique alloué au secteur privé est en augmentation dans la plupart des pays méditerranéens ; excepté en Tunisie, Égypte et Libye.

PROBLÉ-MATIQUES	INDICATEURS	TENDANCES/PROGRÈS/MISES EN ŒUVRE
Capital humain et participation	Taux d'alphabétisme des jeunes	Depuis 1990, le taux d'alphabétisme des jeunes adultes a fortement progressé dans tous les PSEM. Il est satisfaisant dans la plupart des PNM.
	Ratio filles/garçons d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire	Depuis 1990, la situation de l'enseignement des filles dans les pays méditerranéens s'est énormément améliorée : l'indice de parité pour le taux brut de scolarisation combiné est en 2011 supérieur à 99 % dans 12 pays.
	Dépenses publiques et privées en recherche et développement, en pourcentage du PIB	Le montant des dépenses publiques en recherche et développement exprimé en pourcentage du PIB augmente dans la plupart des pays méditerranéens excepté 4 (Croatie, Malte, Égypte et Bosnie-Herzégovine), mais reste globalement faible.

2.2. Synthèse des points clés émergeant de l'Évaluation de la mise en œuvre de la SMDD au cours de la période 2005-2010

L'objectif du rapport d'*Évaluation de la mise en œuvre de la SMDD au cours de la période 2005-2010*, réalisée en 2011 pour le PNUE/PAM par l'*Overseas Development Institute* (Londres), était « d'apprécier les progrès réalisés jusqu'à ce jour et de fournir aux PC et aux membres de la CMDD un document d'évaluation qui indique le niveau de mise en œuvre de la SMDD depuis 2005 et les façons de l'améliorer et de l'actualiser en mettant l'accent plus particulièrement sur les questions relatives à l'environnement et au développement ».

La conclusion générale du rapport est que, bien que pour certains objectifs la situation s'améliore, elle s'aggrave pour d'autres, en particulier pour les objectifs environnementaux. Le rapport fait état de problèmes de disponibilité de données et de difficultés à mesurer la mise en œuvre de certains objectifs et orientations. Néanmoins, l'analyse thématique (Tableau 2) indique que de nombreux progrès ont été réalisés dans des domaines tels que l'assainissement et l'accès à l'électricité, mais que beaucoup reste à faire pour des problématiques prioritaires telles que le changement climatique, l'intensité énergétique, l'eau et le tourisme durable.

Le rapport conclut que la SMDD n'a pas eu une forte influence sur les Stratégies nationales de développement durable (SNDD), en particulier dans les pays de l'UE influencés par les politiques européennes. Il est cependant noté que la SMDD a été largement appréciée en tant que document de référence pour inspirer des stratégies nationales, et qu'elle s'est avérée influente d'un point de vue stratégique.

Ce rapport souligne l'importance du cadre institutionnel pour garantir la mise en œuvre de la SMDD. Il recommande d'impliquer d'autres entités et institutions qui pourraient intégrer plus efficacement des problématiques sociales et économiques et qui pourraient être davantage reliées à d'autres grands ministères nécessaires à l'application de politiques de développement durable efficaces au niveau national.

Renforcer les partenariats appuyant la SMDD est également crucial ; il est important que les organisations régionales et les initiatives stratégiques reconnaissent la SMDD. Les milieux d'affaires, les autorités locales ou leurs représentants, les universités et les ONG devraient être davantage impliqués au niveau national et au niveau de la CMDD. Des synergies avec de tels partenaires pourraient être plus clairement déterminées dans la stratégie révisée : le suivi de ces synergies devrait être continu et pourrait également contribuer à des mises en œuvre au niveau national. La SMDD 2.0 devrait faire mention de façon explicite des perspectives éventuelles de synergie avec d'autres programmes, organisations et initiatives, et dans la mesure du possible, indiquer les périodes aux cours desquelles les synergies peuvent se présenter ainsi que les modalités à suivre.

Le rapport d'*Évaluation de la mise en œuvre de la SMDD* suggère que la SMDD 2.0 se concentre sur les domaines pour lesquels les pays méditerranéens sont le plus en retard dans l'atteinte des objectifs fixés dans la SMDD actuelle. Le rapport suggère aussi d'ajouter de nouvelles problématiques dans la SMDD révisée – telles que la santé, l'adaptation au changement climatique, les migrations climatiques, l'économie verte, l'épuisement des ressources naturelles –, tout en donnant une place plus importante aux approches participatives. Il est également recommandé d'accorder plus d'importance au financement du développement durable et d'inclure des actions sur le renforcement des capacités, l'échange d'informations et l'éducation à l'environnement dans la SMDD 2.0.

La SMDD révisée pourrait comprendre une section de recommandations sur la transposition de la SMDD en stratégies nationales, en termes de procédures, de ressources et d'aspects organisationnels : par exemple, comment impliquer les parties prenantes, y compris les différents ministères ; comment baser la politique sur des recherches et des données scientifiques ainsi que les services de consultants ; comment traiter les spécificités nationales tout en restant en cohérence avec les problématiques régionales ; comment les composantes du PAM sont reliées aux entités nationales ; des lignes directrices en matière de mobilisation de financements et de problématiques techniques ; les ressources humaines et les compétences nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre les politiques nationales.

Concernant les indicateurs, le rapport d'évaluation suggère l'ajout d'un indicateur de PIB par habitant, ainsi que d'autres indicateurs tels que le PIB vert et l'épargne véritable. Il est également recommandé que les indicateurs ne soient pas seulement listés par thèmes, mais également par objectifs principaux (comme dans l'Annexe 1 de la SMDD 1.0), ce qui impliquerait que tous les objectifs principaux soient suivis de la même manière.

Le rapport fournit également des recommandations pour le format de la SMDD 2.0 :

- La SMDD 2.0 pourrait fournir plus de détails sur la manière dont les orientations peuvent être réalisées, en les liant davantage aux types de politiques à mettre en œuvre (leviers opérationnels) ainsi qu'aux actions, acteurs et indicateurs.
- La SMDD 2.0 pourrait inclure davantage d'actions concrètes avec des durées définies, et moins d'orientations.
- Tous les objectifs chiffrés de la SMDD 2.0 devraient être justifiés par rapport aux accords internationaux ou aux tendances actuelles.
- La SMDD 2.0 devrait définir plus clairement les rôles de la CMDD, des composantes du PAM et des secrétariats nationaux au développement durable dans la mise en œuvre de la SMDD.
- La SMDD 2.0 devrait distinguer les orientations et les actions ayant un champ d'application régional de celles ayant un champ d'application national.

Le rapport d'*Évaluation de la mise en œuvre de la SMDD* souligne l'importance du cadre institutionnel dans lequel s'inscrit la SMDD pour la mise en œuvre de la stratégie. Ce rapport recommande que les centres d'activités régionales établissent des liens plus clairs avec la SMDD, que le PAM crée ou adapte des unités existantes pour offrir un service de surveillance continue des programmes actuels, et qu'il introduise des activités d'assistance technique, de partage des connaissances, de renforcement des capacités, d'échange d'information et de suivi. Le rapport propose la création d'un poste permanent au sein du Secrétariat du PAM avec pour fonction spécifique la mise en œuvre de la SMDD, par le biais de stratégies nationales et d'actions internationales. Il souligne également l'importance des aspects institutionnels liés au système PAM : il est important de s'assurer de la bonne approche et des bonnes activités entreprises pour la SMDD 2.0 afin de garantir une large appropriation de cette stratégie par le système PAM et les PC à la Convention de Barcelone.

L'examen thématique du rapport d'évaluation est résumé dans le Tableau 2.

Tableau 2 : Points clés de l'Évaluation de la mise en œuvre de la SMDD au cours de la période 2005-2010 – Revue thématique

Eau	- Dans la plupart des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, la tendance des prélèvements d'eau douce est à la hausse et la demande est toujours largement supérieure à l'offre. - Les techniques d'irrigation ont permis d'augmenter la productivité de l'eau de 30 à 40 %. - L'efficience de l'eau est améliorée.
Énergie et changement climatique	- La tendance de l'intensité énergétique est très variable sur une année ; l'objectif de 1 à 2 % de réduction de l'intensité énergétique par an est difficile à atteindre. - Concernant les énergies renouvelables, seules la France, l'Espagne, la Slovénie et l'Albanie ont atteint l'objectif visant une part de 7 % d'énergies renouvelables dans la demande totale en énergie (données 2007). La part de la Bosnie Herzégovine était de 6,5%, celle de l'Italie et de Chypre était de 2 à 4 %, et les autres pays méditerranéens avaient des parts inférieures à 1 %. - La plupart des pays présentent des taux d'accès à l'électricité d'au moins 99 %, excepté le Maroc qui présente un taux de 97 % et la Syrie de 93 %, ce qui est en ligne avec l'objectif de réduire de moitié le pourcentage des populations n'ayant pas accès à l'électricité d'ici 2015. - Concernant les émissions de dioxyde de carbone, entre 2005 et 2007 la plupart des pays méditerranéens ont eu des tendances d'émission à la hausse, excepté six pays (France, Italie, Syrie, Grève, Liban et Albanie), ce qui n'est pas en ligne avec l'objectif de la SMDD de réduire les émissions dans toute la région. - En 2007, l'Europe du Sud a émis deux fois plus de dioxyde de carbone que les pays méditerranéens d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.
Transport	- Le cadre euro-méditerranéen de transport n'a pas encore été mis en place. - L'extension du programme Marco Polo visant à développer les transferts modaux entre le routier et le maritime dans les pays non membres de l'UE n'a pas encore eu lieu. - Les émissions liées au transport dans la plupart des pays ont diminué en 2008 (données Eurostat pour 10 PNM). - La part du transport routier dans presque tous ces 10 PNM couverts par Eurostat a augmenté entre 2000 et 2009, ce qui n'est pas en ligne avec l'objectif de la SMDD de réduire la part du transport routier à 75 % du trafic total. Les parts de transport routier les plus faibles sont celles de la Croatie (74 % en 2009), de la France (81 % en 2009) et de la Slovénie (84 %). - Néanmoins, le trafic ferroviaire a augmenté entre 2004 et 2007, en particulier dans les pays méditerranéens du Moyen-Orient (25 %) et de l'Europe du Sud (10 %).
Tourisme	- Les chiffres du tourisme ont augmenté dans toutes les sous-régions de la Méditerranée entre 2004 et 2007. Cependant, entre 2008 et 2010, la majorité des pays méditerranéens ont connu un déclin de la valeur ajoutée totale créée par le tourisme et de la part du tourisme dans l'économie, à l'exception du Liban. - Le label qualité du tourisme méditerranéen n'a pas encore été mis en place.
Agriculture et développement rural	- Les populations rurales ont continué de s'accroître légèrement dans la plupart des pays méditerranéens entre 2006 et 2009, bien qu'elles n'aient pas augmenté aussi rapidement que les populations urbaines. Cela s'explique par le fait que le nombre de travailleurs dans le secteur de l'agriculture a diminué dans les 19 pays méditerranéens considérés entre 1990 et 2004 (données WRI). - Concernant les disparités rurales, les taux de mortalité infantile ont diminué dans tous les pays, avant 2005 pour la plupart. - Concernant l'OMD 3 sur l'« enseignement universel », à l'exception du Maroc et du Liban, la plupart des pays ont affiché un taux de scolarisation dans l'enseignement primaire de plus de 90 %.

	- La production agricole a de manière générale montré une tendance à la hausse entre 2004 et 2007, en particulier dans les PSEM. Cependant, dans la plupart des pays, l'agriculture biologique n'a pas dépassé les 2 % en 2009, à l'exception de l'Italie (9 %), de la Slovénie (6 %) et de l'Espagne (5 %), bien que la tendance globale ait été positive, avec quelques pays affichant des augmentations significatives comme la Turquie (473 %) et la Croatie (320 %). - Les pays méditerranéens présentent des couvertures variables de terres dégradées, allant du Liban avec 1 % de la population vivant sur ce type de terres, au Maroc avec 39 %. Cependant, tous les pays ont connu une augmentation de leurs aires terrestres protégées entre 1990 et 2009, bien qu'en 2009 seuls 8 des 21 pays méditerranéens aient protégé 10 % de leurs terres conformément à l'objectif de la SMDD, qui était fixé à 2010. - La superficie forestière a augmenté dans toutes les sous-régions méditerranéennes entre 2005 et 2010.
Développement urbain	- Réduction des émissions moyennes de particules entre 2005 et 2008 (données Banque Mondiale pour 17 pays méditerranéens). - Conformément à l'objectif de la SMDD de dissocier l'augmentation de la production de déchets de la croissance du PIB, et de diviser par deux le taux de croissance de la production de déchets d'ici 2015, la majorité des pays ont affiché des taux à la baisse, voire négatifs. - La France, l'Italie, l'Espagne et la Turquie ont produit cinq fois plus de déchets que les pays méditerranéens d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, excepté l'Égypte. - Pour la Turquie, l'Égypte et le Maroc, le pourcentage des populations vivant dans des bidonvilles a diminué de 33 %, 71 % et 65 % respectivement entre 1990 et 2007 (données ONU-Habitat). Les données pour l'Algérie, la Syrie et le Liban indiquent que le nombre d'habitants des bidonvilles sont restées stables.
Mer et littoral	- Signature du Protocole GIZC en 2008 (entrée en vigueur en 2011). - Le pourcentage de zones côtières protégées a légèrement augmenté entre 2005 et 2010, avec 3 % de la superficie marine totale protégée dans la plupart des pays, excepté pour certains pays qui ont affiché un pourcentage supérieur[3]. - Tandis que la production de l'aquaculture a diminué de 5 % entre 2004 et 2007 dans les pays méditerranéens d'Europe du Sud, et de 2 % dans les pays méditerranéens du Moyen-Orient, elle a augmenté de 35 % dans les pays méditerranéens d'Afrique du Nord.

2.3. Synergies entre les initiatives/programmes/projets et la SMDD

Le rapport d'*Évaluation de la mise en œuvre de la SMDD* énumère un certain nombre d'initiatives, programmes et partenariats montrant des synergies avec la SMDD. En se basant sur cette liste et en tenant compte d'autres initiatives, une première ébauche d'intégration de la contribution de ces initiatives, programmes et projets aux domaines d'action prioritaires de la SMDD 1.0 est donnée dans le Tableau 3. **Ce tableau sera actualisé et complété grâce aux suggestions recueillies au cours de la consultation.**

[3] En 2013, on décomptait 677 aires marines protégées (AMP) en Méditerranée, couvrant une superficie de 114 600 km², soit environ 4,6 % de la Méditerranée et uniquement 1,1 % si on enlève le sanctuaire Pelagos qui en représente 3,5 % (87 500 km²). C'est encore très loin de l'objectif d'Aichi visant à couvrir 10 % de la surface marine d'ici 2020. Les AMP sont principalement côtières et localisées dans le nord du bassin méditerranéen, et un bon nombre d'entre elles ne sont pas dotées d'entité de gestion ou de plan de gestion opérationnel.

Tableau 3 : Cartographie des synergies entre des initiatives/programmes/projets en cours et/ou passés et la SMDD

Initiatives, programmes, projets *	Domaines d'action prioritaires de la SMDD						
	Eau	Énergie et changement climatique	Transport	Tourisme	Agriculture et développement rural	Développement urbain	Mer et littoral
MedPartnership	■	■					■
EcAp							■
ClimVar GIZC		■					■
SWITCH-Med	■	■	■	■	■	■	■
Initiative Horizon 2020	■	■				■	■
PEGASO						■	■
SWMDM	■						■
MED EUWI	■						
SWIM	■						
WGP-AS	■						
PCFM	■	■			■		
SEMIDE	■						
GFNMI	■	■	■	■	■	■	■

* Les acronymes se réfèrent aux initiatives/programmes/projets présentés en Annexe B.

Le Tableau 3 indique qu'un grand nombre d'initiatives, mises en œuvre par de nombreux d'acteurs, présentent des synergies avec la SMDD 1.0. Cela souligne l'importance de la SMDD 1.0 en tant que cadre politique intégratif pour orienter les efforts et les investissements vers un développement durable en Méditerranée.

3. PRÉPARATION DE LA SMDD 2.0 : CONSULTATION SUR LES PROBLEMATIQUES ET LA VISION

Au-delà de l'évaluation de la mise en œuvre de la SMDD 1.0 pour laquelle il est demandé aux parties prenantes de fournir des commentaires et suggestions (section 2), la troisième et dernière section de ce document est au cœur de cet exercice de consultation. La section 3 s'intéresse à deux aspects essentiels de la révision de la SMDD : les problématiques à aborder dans la SMDD 2.0 et la vision possible pour la SMDD révisée.

3.1. Liste de problématiques à aborder dans la SMDD 2.0

Afin de sélectionner les problématiques à aborder dans la SMDD 2.0, nous souhaitons recueillir votre avis sur la question suivante : les problématiques de la SMDD 1.0 sont-elles toujours pertinentes pour la région ? Pour faciliter ce processus, nous vous présentons ici deux ensembles de problématiques additionnelles à celles de la SMDD 1.0 qui sont actuellement débattus dans les forums régionaux et mondiaux. Le Tableau 5 liste les problématiques issues des objectifs écologiques de l'Approche écosystémique (EcAp), et le Tableau 6 synthétise les axes prioritaires des ODD issus de l'Agenda du développement durable Post-2015.

3.1.1. Problématiques de la SMDD 1.0

Le Tableau 4 liste les problématiques abordées par la SMDD 1.0 : comme détaillé dans la section 2, la plupart de ces problématiques restent valides aujourd'hui en termes de développement durable en Méditerranée. L'annexe C fournit une version détaillée du tableau 4, avec une brève description de chaque problématique.

Tableau 4 : Problématiques identifiées dans la SMDD 1.0 (2005)

Sujet	Synthèse de la problématique
Population	Population vieillissante dans les PNM. Accroissement de la population dans les PSEM.
Économie	Mondialisation : manque de compétitivité
	Faibles niveaux de coopération régionale
	Échec économique
Social	Pauvreté, chômage
	Analphabétisme, « fuite des cerveaux »
Environnement	Dégradation, épuisement des ressources naturelles
Gouvernance, droits humains	Gouvernance non durable
Eau	Disponibilité de l'eau (rareté)
	Problème de stockage de l'eau
	Dégradation des aquifères due à la surexploitation et à l'intrusion saline
	Dégradation des systèmes de captage des eaux
	Manque de gestion des eaux transfrontalières
Énergie et changement climatique	Augmentation de la consommation énergétique
	Structures tarifaires n'encourageant pas les économies d'énergie
	Insuffisance de la proportion d'énergie provenant de sources d'énergies renouvelables (SER)
	Augmentation de la part d'émissions de gaz à effet de serre (GES) mondiales en provenance de la Méditerranée
	Augmentation de la dépendance énergétique
	Vulnérabilité au changement climatique
Transport	Augmentation de la demande de transport
	Infrastructures non durables
	Pollution et risques d'accident

Sujet	Synthèse de la problématique
	Manque d'intégration des systèmes de transport
	Transport public vs. véhicules privés
	Planification urbaine et territoriale non durable
Tourisme	Prédominance du tourisme balnéaire
	Distribution inégale des recettes du tourisme, manque de contrôle par les acteurs locaux
	Standardisation de l'offre touristique, saturation des destinations matures
	Externalités négatives des activités touristiques
Agriculture et développement rural	Eau pour l'agriculture : manque d'efficience, surexploitation, pollution
	Impacts de l'agriculture sur l'environnement
	Perte de terres agricoles, perte de savoir-faire traditionnels
	Faible productivité de l'agriculture dans les PSEM
	Inégalités sociales dans les zones rurales (PSEM), exode rural
	Inégalités Nord-Sud
	Modèles agricoles et ruraux non durables
Développement urbain	Étalement urbain
	Problèmes liés aux services publics (approvisionnement en eau, électricité…), impacts sur la qualité de vie
	Cohésion urbaine : « villes duales » vs. « villes inclusives »
	Gestion/gouvernance urbaine non durable
Mer et littoral	Zones côtières soumises aux pressions anthropiques : artificialisation, anthropisation, littoralisation
	Surpêche
	Perte de biodiversité
	Pollution marine, menaces pour la santé des écosystèmes
	Manque de gestion des aires marines et côtières protégées

3.1.2. Approche écosystémique dans le cadre de la Convention de Barcelone (EcAp) : problématiques marines et côtières

Les PC à la Convention de Barcelone se sont engagées à appliquer progressivement l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines, avec pour objectif un changement réel de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée[4]. Elles ont validé le travail réalisé par le PAM sur l'EcAp par rapport aux 11 objectifs écologiques, aux objectifs et indicateurs opérationnels pour la Méditerranée, ont adopté le calendrier de mise en œuvre de l'approche écosystémique jusqu'en 2019 et ont établi un processus de révision cyclique de sa mise en œuvre (tous les six ans)[5]. Au cours de la CdP 18 qui s'est tenue à Istanbul (décembre 2013), les Parties ont adopté une liste spécifique de descripteurs du BEE et de cibles s'y rapportant, ainsi qu'un processus pour la mise en place du Programme de surveillance et d'évaluation intégré d'ici 2015, avec un calendrier détaillé des étapes nécessaires pour parvenir au BEE d'ici 2020[6].

Conformément aux décisions susmentionnées des PC et dans le respect de l'approche écosystémique, différentes utilisations des ressources marines et côtières sont faites à un niveau durable, garantissant leur continuité pour les générations futures. Il existe des synergies entre la SMDD et le processus EcAp ; ce dernier fournit à la SMDD des cibles scientifiquement fondées en termes de bon état écologique, et la SMDD a un impact sur des politiques et des projets que le processus EcAp aurait du mal à influencer. Par exemple, « le développement/la planification/la gestion urbain(e) » pourrait indirectement aider EcAp, tout en étant adapté à la SMDD.

[4] Décision IG.17/6 (CdP 15, Almeria, Espagne ,2008)
[5] Décision IG.20/4 (CdP 17, Paris, France, 2012)
[6] Décision IG.21/3 (CdP 18, Istanbul, Turquie, 2013)

Tableau 5 : Problématiques identifiées dans l'État du milieu marin et côtier de Méditerranée publié par le PAM (2012-2013)

Section	Résumé de la problématique	Description de la problématique	Objectifs écologiques
Écosystèmes et paysages côtiers	Développement et étalement des villes côtières	entraînés par le développement du tourisme et de l'urbanisation, ce qui aboutit à la dégradation voire à la perte d'habitats ainsi qu'à la déstabilisation voire à l'érosion du littoral	La dynamique naturelle des zones côtières est maintenue et les écosystèmes et paysages côtiers sont préservés.
Poissons et crustacés exploités à des fins commerciales	Surpêche	qui modifie la structure des communautés, les processus écologiques et la fourniture des services écosystémiques	Les populations de certaines espèces de poissons et de mollusques et crustacés exploitées à des fins commerciales se situent dans des limites de sécurité biologique, en présentant une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne d'un stock sain.
	Pêche destructrice	qui comprend le chalutage de fond et les méthodes de pêche qui perturbent la zone benthique.	
Pollution	Contamination des sédiments et des biotopes	par la pollution, en premier lieu par l'urbanisation et l'industrie, mais aussi par les produits anti-salissures et les rejets d'origine atmosphérique de composés dangereux	Les contaminants n'ont pas d'impacts significatifs sur les écosystèmes marins et côtiers et sur la santé humaine.
Eutrophisation	Surcharge en substances nutritives	qui aboutit parfois à l'eutrophisation et à l'hypoxie, et souvent à des déséquilibres écologiques (baisse de la qualité de l'eau et prolifération des algues)	L'eutrophisation due aux activités humaines est évitée, en particulier les effets néfastes qu'elle entraîne tels que les pertes de biodiversité, la dégradation des écosystèmes, les proliférations algales nocives, l'appauvrissement en oxygène des eaux du fond.
Déchets marins	Perturbations et pollution	provenant des industries marines, y compris les transports maritimes, l'énergie, l'aquaculture et la désalinisation	Les déchets marins et littoraux n'ont pas d'effets néfastes sur l'environnement côtier et marin.
Bruit marin	…	…	Le bruit causé par les activités humaines ne cause aucun impact significatif sur les écosystèmes marins et côtiers.
Espèces non indigènes	Prolifération des espèces invasives	souvent accélérée par les changements climatiques	Les espèces non indigènes introduites par les activités humaines se situent à des niveaux qui n'exercent pas d'effets dommageables sur les écosystèmes.
Intégrité des fonds marins	Dégradation des fonds marins	…	L'intégrité des fonds marins est préservée en particulier dans les habitats benthiques prioritaires.
Conditions hydrographiques	…	…	La modification des conditions hydrographiques n'a pas d'incidences néfastes sur les écosystèmes marins.

Section	Résumé de la problématique	Description de la problématique	Objectifs écologiques
Réseaux trophiques marins	Altérations causées aux réseaux trophiques marins	causées par l'extraction de ressources ou les modifications de l'environnement d'origine anthropique	Les altérations causées aux réseaux trophiques marins par l'extraction de ressources ou les modifications de l'environnement d'origine anthropique n'ont pas d'effets dommageables sur le long terme sur la dynamique des réseaux trophiques et la viabilité qui s'y rapporte.
Biodiversité	Dégradation des zones de transition et des estuaires	qui constituent des zones cruciales de nourricerie pour la pêche commerciale et abritent des combinaisons d'espèces uniques en leur genre	La diversité biologique est conservée ou revalorisée. La qualité et la présence des habitats côtiers ou marins ainsi que la répartition et l'abondance des espèces côtières et marines sont en conformité avec les conditions physiques, hydrographiques, géographiques et climatiques qui prévalent.

3.1.3. Principaux résultats de Rio+20 : axes prioritaires des prochains objectifs de développement durable et leur pertinence pour la Méditerranée

Comme indiqué dans l'argumentaire de ce document de consultation (paragraphe 1.2) et conformément à la Décision IG.21/11 de la CdP 18, la SMDD doit être révisée à la lumière des résultats de Rio+20 et de la définition des ODD devant être pris en compte par l'Assemblée générale des Nations Unies.

La conférence Rio+20 a souligné que les ODD devaient être concrets, concis et faciles à comprendre, en nombre limité, ambitieux, d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays en tenant compte des réalités, des ressources et des niveaux de développement respectifs de ceux-ci, ainsi que des politiques et des priorités nationales. Les ODD devraient tenir compte, de manière équilibrée, des trois volets du développement durable et des liens qui existent entre eux.

Mis en place en janvier 2013 par l'Assemblée générale des Nations Unies, un Groupe de travail ouvert (GTO) composé de 30 membres est chargé de rédiger une proposition d'ODD ; les questions devront être abordées de manière globale, équilibrée et intégrée. **19 axes prioritaires** pour les ODD ont été publiés sur la Plateforme de connaissances pour le développement durable de l'ONU (le 19 mars 2014). La liste est donnée ci-dessous dans le Tableau 6 et l'Annexe D fournit une ébauche d'analyse des axes prioritaires en lien avec le pilier environnemental du développement durable ou présentant un intérêt pour la SMDD 2.0.

Les axes prioritaires identifiés ne sont pas exhaustifs : ils n'excluent pas l'intégration d'autres problématiques discutées dans le contexte des groupes de travail thématiques. Le GTO a souligné que l'élimination de la pauvreté, l'inégalité du développement au sein et entre les Etats, ainsi que la protection de l'environnement faisaient partie des défis de développement durable les plus urgents pour l'humanité.

Pour faciliter l'articulation entre l'Agenda de développement Post-2015 et la révision de la SMDD, le Tableau 6 présente une ébauche d'analyse permettant de comprendre comment les axes prioritaires des ODD intègrent implicitement les domaines d'action prioritaires de la SMDD 1.0 (tels que traités dans le texte de la stratégie, en particulier dans la deuxième partie). L'ébauche d'analyse ci-dessous est basée sur le contenu des axes prioritaires des ODD : par exemple, l'élimination de la pauvreté a de nombreux points communs avec les domaines d'action prioritaires de la SMDD 1.0, toutefois les

cases de correspondance ne sont pas en gris foncé dans la mesure où le contenu de l'axe prioritaire d'élimination de la pauvreté ne fait pas explicitement référence aux domaines d'action prioritaires de la SMDD 1.0. Les données de ce tableau sont issues de l'Annexe D.

Tableau 6 : Filtrage des axes prioritaires des ODD en fonction des domaines d'action prioritaires de la SMDD (ébauche d'analyse)

Axes prioritaires - ODD	Domaines d'action prioritaires de la SMDD						
	Eau	Énergie et CC	Transport	Tourisme	Agriculture et développement rural	Développement urbain	Mer et littoral
1. Élimination de la pauvreté							
2. Agriculture durable, sécurité alimentaire et nutrition							
3. Santé et dynamique démographique							
4. Éducation							
5. Égalité des sexes et autonomisation des femmes							
6. Eau et assainissement							
7. Énergie							
8. Croissance économique							
9. Industrialisation							
10. Infrastructures							
11. Emploi et travail décent pour tous							
12. Promouvoir l'égalité							
13. Villes et établissements humains durables							
14. Promouvoir une consommation et une production durables							
15. Climat							
16. Préservation et utilisation durable des ressources marines, des océans et des mers							
17. Écosystèmes et biodiversité							
18. Moyens de mise en œuvre / partenariat mondial pour le développement durable	***Transversal – Fait référence aux progrès en matière de mise en œuvre, de partenariats et de suivi***						
19. Sociétés pacifiques et non-violentes, État de droit et institutions compétentes	***Transversal – Fait référence à la gouvernance***						

Légende :

- en gris foncé : domaines d'action prioritaires de la SMDD 1.0 directement intégrés dans l'axe prioritaire ;
- en gris clair : domaines d'action prioritaires de la SMDD 1.0 indirectement intégrés dans l'axe prioritaire.

3.2. Vision possible de la SMDD 2.0

Lors de la 15ème réunion de la CMDD, il a été convenu que la SMDD 2.0 mettrait l'accent sur l'interface entre environnement et développement, par exemple en incluant des sujets tels que l'économie verte.

Afin de préparer la vision de la SMDD 2.0, il est intéressant de citer quelques aspects essentiels de la Déclaration d'Istanbul :

> « *Dans la continuité des engagements pris lors des précédentes Déclarations des CdP, nous nous engageons à élaborer toutes les mesures nécessaires pour faire de la Méditerranée un modèle de référence dans la mise en œuvre des activités relatives à la protection efficace du milieu marin et côtier ainsi que dans la participation au développement durable (…).*
>
> *Réaffirmer notre engagement à renforcer notre coopération dans le cadre du système de la Convention/PAM de Barcelone en améliorant sa mise en œuvre et son articulation au niveau local, national, sous-régional et mondial en pleine coopération et en synergie avec nos partenaires et parties prenantes, tout en favorisant la coopération avec les autorités locales et les secteurs prioritaires (…).*
>
> *Par conséquent, préserver la richesse et la durabilité des écosystèmes, des biens et services méditerranéens, pour servir d'exemple à d'autres régions du monde et contribuer ainsi à l'adoption des mesures générales pour la protection, le développement et la gestion durables de l'environnement marin et côtier* » (UNEP(DEPI)/MED IG.21/9 – Annexe I, Déclaration d'Istanbul).

L'Annexe E rappelle les visions des organisations et initiatives régionales à prendre en compte lors de la définition de la vision de la SMDD 2.0. La vision de la SMDD 2.0 devrait se baser sur une partie de leurs éléments. Dans ce contexte, nous citons ci-dessous trois visions, y compris une reflétant les processus de développement durable mondiaux, qui sont particulièrement pertinents :

- **PNUE/PAM-SMDD 1.0 (2005). « Une perspective à long terme pour la Méditerranée.** La Stratégie se fonde sur la vision à long terme d'une Méditerranée « durable », c'est à dire politiquement stable, prospère et pacifique. Cette vision se fonde sur le choix volontariste d'un scénario « gagnant-gagnant », qui entend favoriser le co-développement du nord et du sud tout en exploitant les synergies positives de la gestion rationnelle de l'environnement, du développement, et de la gestion économique » ;
- **PNUE/PAM-EcAp (2008).** « Une Méditerranée saine, aux écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement divers au profit des générations présentes et futures » ;
- **ONU Rio+20 (2012). « Notre vision commune » de « L'avenir que nous voulons »** souligne un « engagement en faveur du développement durable et de la promotion d'un avenir durable sur les plans économique, social et environnemental, pour notre planète comme pour les générations actuelles et futures ».

Le site Internet « L'avenir que nous voulons » présente une autre vision, plus large, du travail en cours en matière de développement durable : ***« (…) répondre à la fois aux besoins des populations et de la planète, apporter une transformation économique et donner une opportunité de tirer les populations de la pauvreté, avancer en matière de justice sociale et protéger l'environnement »*** (traduit de l'anglais)**.**

Pour la SMDD 2.0, un grand nombre d'options sont offertes en termes de vision, basées sur les éléments susmentionnés. À cet égard, la vision suivante de la SMDD 2.0 est soumise à discussion. Elle se base sur la vision de la SMDD 1.0 et sur celle de l'initiative EcAp.

Une région méditerranéenne qui soit politiquement stable, prospère et pacifique. Le développement socio-économique ainsi que la santé et le bien-être des sociétés sont conjointement recherchés, et dépendent de la productivité et de la biodiversité d'écosystèmes méditerranéens marins et côtiers sains.

La consultation des parties prenantes permettra de définir une vision équilibrée et suffisamment ambitieuse sans outrepasser le mandat du PAM. La question clé à se poser dans le cadre de cette consultation est donc la suivante :

De votre point de vue, la vision présentée ci-dessus aborde-t-elle tous les éléments nécessaires pour un développement durable en Méditerranée, ou d'autres éléments devraient-ils également être mentionnés ?

4. CONCLUSION ET QUESTIONS

Ce document de consultation vise à encourager les discussions autour des questions clés pour la révision de la SMDD. Il présente l'argumentaire et la portée de la révision, une évaluation des progrès relatifs à la SMDD 1.0, ainsi qu'une liste de problématiques à aborder. Il présente également un projet de vision pour la stratégie révisée, ouvert à consultation. Les questions clés de ce document et relatives à la présente consultation sont les suivantes :

- **Concernant la section « Évaluation » (section 2) :**
    a) Manque-t-il des références importantes sur les impacts de la SMDD 1.0, en particulier sur les résultats relatifs aux programmes, projets et processus internationaux/régionaux/nationaux/locaux ayant contribué ou contribuant à la mise en œuvre de la SMDD ?
    b) Pour actualiser et compléter le Tableau 3 et l'Annexe B, vous êtes invités à indiquer les stratégies/initiatives/partenariats/programmes/projets régionaux, en cours et/ou passés, directement ou indirectement liés à la SMDD 1.0, tout en expliquant comment les relier à la SMDD 2.0.
- **Concernant les problématiques à aborder dans la SMDD 2.0 (paragraphe 3.1)**, le document de consultation liste les problématiques soulevées par la SMDD 1.0, l'Approche écosystémique dans le cadre de la Convention de Barcelone (EcAp), et les axes prioritaires des Objectifs de développement durable (ODD) en cours de définition au niveau mondial.
    c) Quelles sont les principales problématiques à aborder dans la SMDD 2.0 ? Merci d'indiquer des problématiques prioritaires, qu'elles soient thématiques (eau, énergie, transport, etc.), territoriales (espaces urbains, espaces ruraux, milieux forestiers, zones côtières, écosystèmes marins, etc.) et/ou des problématiques croisées reflétant des synergies/connexions entre secteurs. Vous pouvez ajouter des commentaires à votre convenance.
- **Concernant la vision possible de la SMDD 2.0 (paragraphe 3.2) :**
    d) De votre point de vue, la vision présentée dans ce document aborde-t-elle tous les éléments nécessaires pour un développement durable en Méditerranée, ou d'autres éléments devraient-ils également être mentionnés ?

Le PNUE/PAM souhaiterait recueillir vos réactions et commentaires sur le document de consultation **d'ici le 9 mai 2014**. Merci d'envoyer vos réponses à Atila Uras (atila.uras@unepmap.org) et Julien Le Tellier (jletellier@planbleu.org). Vous pouvez également répondre par voie électronique en utilisant le questionnaire en ligne.

Le PNUE/PAM tient à vous remercier de votre intérêt pour ce processus, ainsi que pour votre précieuse contribution.

ANNEXE A : ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AEE	Agence européenne pour l'environnement
AMP	Aire marine protégée
APD	Aide publique au développement
BEE	Bon état écologique
BID	Banque islamique de développement
CAR	Centre d'activités régionales
CdP	Conférence des parties (sessions ordinaires des Parties contractantes)
CE	Commission européenne
CMDD	Commission méditerranéenne du développement durable
CPD	Consommation et production durable
DCSMM	Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin
DPSIR	Force motrice, Pression, État, Impact, Réponse
EcAp	Approche écosystémique
EE	Empreinte écologique
GES	Gaz à effet de serre
GFN	Global Footprint Network
GFNMI	Initiative pour la Méditerranée de Global Footprint Network
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
GWP Med	Global Water Partnership - Méditerranée
IDH	Indice de développement humain
IEE	Initiative européenne pour l'eau
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
LAI	Lutte antiparasitaire intégrée
MCCI	Initiative méditerranéenne sur le changement climatique
MED IEE	Composante méditerranéenne de l'Initiative Européenne sur l'Eau
MIO-ECSDE	Bureau méditerranéen de l'information pour l'environnement, la culture et le développement durable
MSP-HT	Programme des bourses de mérite pour la haute technologie
NU-DDD	Nations Unies – Division du Développement Durable
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PB	Plan Bleu

PC	Parties contractantes
PCFM	Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes
PCP	Politique commune des pêches
PdT	Programme de travail
PE	Protocole d'entente
PER	Pression, État, Réponse
PIB	Produit intérieur brut
PNM	Pays du Nord de la Méditerranée
PNUE	Programme des Nations Unies pour le développement
PSEM	Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée
RIPMP	Programme régional de lutte intégrée contre les ravageurs au Proche-Orient de la FAO
SEM	Stratégie pour l'eau en Méditerranée
SEMIDE	Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le domaine de l'Eau
SMDD	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SWIM	Gestion Intégrée Durable de l'Eau
SWMDM	Gestion durable de l'eau et dépollution de la mer Méditerranée
TdR	termes de référence
UE	Union européenne
UPM	Union pour la Méditerranée
WGP-AS	Programme de gouvernance de l'eau pour les États arabes

ANNEXE B : INITIATIVES/PROGRAMMES/PROJETS PRÉSENTÉS DANS LE TABLEAU 3 ET SOULIGNANT LES SYNERGIES AVEC LA SMDD 1.0

MedPartnership. http://www.themedpartnership.org/. Partenariat Stratégique pour le Grand Écosystème Marin de la Mer Méditerranée. Le Partenariat Stratégique pour le Grand Écosystème Marin de la Mer Méditerranée (MedPartnership) est un effort collectif d'organisations importantes (régionales, internationales, non gouvernementales, etc.) et de pays méditerranéens pour la protection de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée. Le MedPartnership est piloté par le PNUE/PAM et la Banque Mondiale, et soutenu financièrement par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et d'autres donateurs, y compris l'UE et tous les pays participants.

EcAp. L'initiative EcAp a pour objectif d'atteindre le bon état écologique (BEE) des écosystèmes côtiers et marins méditerranéens, par une gestion écosystémique. L'évaluation initiale des écosystèmes et des activités humaines qui les impactent est un préalable indispensable pour élaborer les programmes de mesure aux échelles régionales et nationales qui permettront d'atteindre le BEE. Un projet dédié à EcAp est financé par le Fonds pour l'environnement mondial et l'Union européenne ; c'est pourquoi EcAp est cité ici.

ClimVar GIZC. **Intégration de la variabilité et du changement climatiques dans les stratégies nationales pour la mise en œuvre du protocole GIZC en Méditerranée.** L'objectif principal du projet est de promouvoir dans les pays participants l'utilisation de la GIZC en tant qu'outil efficace pour faire face aux impacts de la variabilité et du changement climatiques dans les zones côtières en les intégrant au processus de GIZC. Les objectifs spécifiques du projet consistent à : 1. Accroître les connaissances sur la variabilité et le changement climatiques au niveau régional, ainsi que leurs effets et définir leurs caractéristiques spécifiques dans la région méditerranéenne ; 2. Renforcer les partenariats, améliorer le renforcement des capacités et établir des mécanismes d'échange de données et d'informations pour l'intégration de la variabilité et du changement climatiques dans les politiques, plans et programmes concrets de GIZC.

SWITCH-Med. http://switchmed.eu. **Le programme SWITCH-Med créé par l'UE a pour objet de faciliter la transition vers une consommation et une production durables (CPD) au Sud de la Méditerranée**. Le programme vise à modifier la manière dont les biens et services sont produits et consommés, afin de séparer le développement humain et la satisfaction des besoins humains de la dégradation environnementale. Il appuiera l'industrie, les entrepreneurs verts émergeants, la société civile et les décideurs à travers le développement de politiques, des activités de démonstration et le travail en réseau. Le programme soutiendra plus particulièrement le développement d'un plan d'action méditerranéen pour la CPD, conformément à la demande des Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de la CdP 18 à Istanbul (décembre 2013).

Initiative Horizon 2020. http://www.h2020.net/. L'initiative vise à soutenir la mise en œuvre des plans d'action nationaux afin de lutter contre la pollution d'origine tellurique (Protocole tellurique dans le cadre de la Convention de Barcelone), en particulier la pollution industrielle, les eaux usées et les déchets solides : 1. Projets destinés à réduire les principales sources de pollution ciblées sur les émissions industrielles, les déchets municipaux et eaux usées urbaines ; 2. Mesures de renforcement des capacités afin d'aider les pays voisins de l'UE à créer des administrations nationales capables d'établir des lois environnementales ; 3. Utiliser le budget de la recherche de la Commission européenne pour développer et partager les connaissances relatives aux problématiques environnementales en Méditerranée ; 4. Définir des indicateurs permettant d'évaluer la réussite de l'initiative Horizon 2020.

PEGASO. **http://www.pegasoproject.eu/.** Le projet PEGASO financé par le 7ème PCRD de l'UE accompagne la mise en œuvre du Protocole GIZC en Méditerranée à travers : (i) une plateforme partagée de gouvernance relative à la GIZC pour soutenir les débats des parties prenantes et rassembler scientifiques et décideurs ; (ii) le bilan légal et institutionnel afin de comprendre dans quelle mesure les pays sont équipés pour mettre en œuvre le Protocole GIZC ; (iii) un ensemble d'outils pour faciliter la mise en œuvre d'une gestion écosystémique, ciblée sur l'interaction entre la terre et la mer.

SWMDM. http://www.enpi-info.eu/mainmed.php?id=313&id_type=10. Gestion durable de l'eau et dépollution de la mer Méditerranée. Le programme SWMDM œuvre à la sensibilisation à l'importance de l'eau et à l'épuisement continu des ressources en eau. Il contribue au renforcement institutionnel et au développement des compétences de gestion et de planification, conformément aux objectifs de l'initiative Horizon 2020 pour la dépollution de la mer Méditerranée. Il soutient les activités entrant dans le cadre des quatre priorités de la Stratégie pour l'eau en Méditerranée (SEM), à savoir la gestion de l'eau, l'eau et le changement climatique, le financement de l'eau et la gestion de la demande en eau. Quelques projets de démonstration assureront la promotion d'approches écosystémiques intégrées dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau, de la gestion des zones côtières, ainsi que dans les secteurs relevant de l'initiative Horizon 2020.

MED EUWI. http://www.euwi.net/wg/mediterranean. MED EUWI est une branche régionale de l'Initiative Européenne sur l'Eau (IEE).

SWIM. http://swim-sustain-water.eu/. Gestion intégrée durable de l'eau. Le programme régional SWIM a été lancé par la Commission européenne sous l'égide de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). L'objectif principal de SWIM est de promouvoir activement la large diffusion des politiques et des pratiques de gestion durable de l'eau dans un contexte de rareté croissante de l'eau, de pressions multiples sur les ressources en eau par une grande diversité d'utilisateurs et de processus de désertification, associés au changement climatique.

WGP-AS. http://www.wgpas-undp.org/. Programme de gouvernance de l'eau pour les États arabes. Le WGP-AS est destiné à promouvoir les efforts régionaux pour améliorer la gestion et l'utilisation efficaces des rares ressources en eau dans les pays arabes en abordant les dimensions socio-économique et environnementale de la gouvernance de l'eau.

PCFM. http://www.fao.org/forestry/silvamed/66624/fr/. Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes. L'objectif du PCFM est d'améliorer les conditions politiques pour une gestion durable des forêts et des services fournis par les écosystèmes dans un contexte de changement climatique. Le PCFM implique les pays méditerranéens d'Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie) et du Moyen-Orient (Liban, Syrie et Turquie). L'objectif du partenariat est que dans le nouveau contexte du changement climatique, les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux renforcent leurs politiques et leurs actions pour améliorer la gestion durable des forêts, protéger les ressources forestières et valoriser les biens et services fournis par les forêts.

SEMIDE. http://www.emwis.org/. Système euro-méditerranéen d'information sur les savoir-faire dans le domaine de l'eau. Le SEMIDE constitue un outil stratégique pour échanger des informations et des connaissances dans le secteur de l'eau entre et au sein des pays partenaires euro-méditerranéens.

GFNMI. http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/page/mediterranean_initiative/ Initiative pour la Méditerranée de Global Footprint Network. Lancée en 2010, la GFNMI vise à développer une approche régionale de la gestion de la dépendance aux ressources et la biocapacité. Elle a pour objectif de promouvoir la gestion durable de la consommation des ressources ainsi que le capital naturel.

ANNEXE C : PROBLÉMATIQUES DE LA SMDD (2005)

Domaines	Synthèse de la problématique	Description de la problématique
Population	Population vieillissante dans les PNM. Accroissement de la population dans les PSEM.	Les PNM sont confrontés au problème d'une population vieillissante. Dans les PSEM, la croissance démographique reste une problématique majeure (…). Il existe un grave problème d'intégration au marché du travail, surtout parmi les jeunes.
Économie	Mondialisation : manque de compétitivité	(…) la Méditerranée n'a qu'insuffisamment réussi à être compétitive sur les marchés internationaux. (…) « économie de rente » (vs. innovation)
	Faibles niveaux de coopération régionale	(…) insuffisance des niveaux de coopération Nord-Sud et Sud-Sud. (…) disparités Nord-Sud ; écart entre les pays développés et les pays en développement. (…) développement inégal du Nord et du Sud. (…) accroissement des disparités politiques, économiques et sociales entre les deux rives de la Méditerranée. (…) persistance des conflits, particulièrement au Proche-Orient.
	Échec économique	Les pays méditerranéens en développement sont confrontés au poids de leur dette extérieure, à la faiblesse des ressources financières de l'État et à la réduction des recettes douanières, et n'offrent pas un environnement attractif pour les investissements directs étrangers. Les marges de manœuvre pour financer le développement durable sont aussi limitées par la relative importance des dépenses de souveraineté, notamment la défense et la sûreté, et de celles consacrées à des politiques traditionnelles d'offre, qui ont souvent un coût et un impact environnemental élevés. Les mécanismes d'incitation et de taxation ne permettent pas de mobiliser et de responsabiliser suffisamment les différents acteurs pour enclencher un processus de développement durable. La fiscalité locale est particulièrement faible dans les PSEM, tandis que le secteur financier reste encore trop dominé (…) par un système bancaire qui dispose d'un quasi-monopole sur l'épargne. Dans beaucoup de pays, les garanties demandées par les banques commerciales et les coûts élevés du crédit limitent fortement l'accès des PME au financement des activités productives. Les marchés financiers et les possibilités de financement alternatif (micro-crédit, capital-risque, subventions, etc.) sont peu développés. La part de l'aide publique au développement correspondant aux orientations et actions proposées par la Stratégie est limitée. Les bailleurs de fonds manquent encore d'outils permettant de financer les ressources humaines et les programmes nécessaires à des actions multiples et de petite taille.
Social	Pauvreté, chômage	La pauvreté est étroitement liée à la situation de l'emploi (…) La pauvreté, surtout dans les zones rurales, reste un problème prédominant (…) La situation est aggravée par une distribution inégale des richesses. (…) des situations difficiles pour l'emploi
	Analphabétisme, « fuite des cerveaux »	Les pays méditerranéens en développement enregistrent encore des niveaux d'analphabétisme non négligeables, notamment en milieu rural et chez les femmes. L'inadéquation entre les compétences acquises dans le système scolaire et universitaire et les besoins du marché du travail se traduit par l'augmentation du chômage, notamment des jeunes diplômés. La « fuite des cerveaux » à l'étranger est un enjeu crucial. La moyenne des dépenses en recherche et développement, y compris dans les pays développés de la rive nord, est beaucoup plus faible que celle de pays à revenu équivalent situés dans d'autres régions du globe.

Domaines	Synthèse de la problématique	Description de la problématique
Environnement	Dégradation, épuisement des ressources naturelles	La dégradation environnementale génère déjà des coûts économiques et sociaux très élevés. (…) La dégradation de son environnement fait courir à la Méditerranée un grave danger, celui de perdre ses principaux atouts qui fondent son originalité, en particulier pour l'agriculture et le tourisme. La persistance d'une mauvaise gestion des ressources naturelles rares, notamment l'eau, les terres agricoles, l'énergie et le littoral, compromettra le développement économique, la qualité de vie et la stabilité sociale. Les paysages et la biodiversité irremplaçables de la région, depuis les littoraux densément peuplés jusqu'aux arrière-pays marginalisés, surexploités ou au contraire laissés à l'abandon, sont bouleversés.
Gouvernance, droits humains	Gouvernance non durable	Au regard de la lenteur des progrès en matière de démocratie, la gouvernance est faible et le besoin de réformes politiques et sociales fort, en particulier dans le domaine des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, où elles tardent à se mettre en place.
Eau	Disponibilité de l'eau (rareté)	Les rares ressources en eau sont surexploitées et menacées d'épuisement ou de dégradation. L'eau est une ressource rare, fragile et inégalement répartie dans l'espace et le temps, et le changement climatique devrait accentuer l'irrégularité des pluies et diminuer leur volume. En raison de ces précipitations aléatoires et de l'aridité, l'alimentation en eau constitue une contrainte majeure pour l'agriculture. L'irrigation est la plus grosse consommatrice d'eau. La population disposant de moins de 1 000 m^3 par habitant et par an, s'élève à 108 millions d'habitants et pourrait atteindre 165 millions d'ici 2025. Certains pays se trouvent dans une situation critique. Les populations de plusieurs PSEM souffrent aussi d'un accès insuffisant à l'eau potable et à l'assainissement.
	Problème de pénurie d'eau	Les stratégies nationales ont privilégié des politiques de l'offre en multipliant les ouvrages de retenue et les forages. De nombreux barrages dans les PSEM vont cependant perdre l'essentiel de leur capacité du fait de l'envasement et seuls quelques pays ont encore un potentiel à exploiter sur le long terme.
	Dégradation des aquifères due à la surexploitation et à l'intrusion saline	Les nappes aquifères, dont beaucoup sont constituées d'eaux fossiles non renouvelables, sont surexploitées ou irréversiblement dégradées par des intrusions salines.
	Dégradation des systèmes de captage des eaux	Les réseaux hydrologiques se détériorent du fait de la surexploitation des bassins versants et de la disparition des zones humides.
	Manque de gestion des eaux transfrontalières	La gestion des ressources des eaux transfrontalières est une source potentielle de conflits.
Énergie et changement climatique	Augmentation de la consommation énergétique	La consommation d'énergie des pays méditerranéens, dépendante très largement des sources d'énergie fossiles, a plus que doublé depuis 30 ans.
	Structures tarifaires n'encourageant pas les économies d'énergie	De nombreux pays méditerranéens présentent une structure tarifaire et fiscale qui n'incite pas à l'économie d'énergie.
	Énergie des SER insuffisante	Les énergies renouvelables ne sont pas suffisamment encouragées.
	Augmentation de la part mondiale de GES de la région	La contribution de la Méditerranée au total mondial des émissions de gaz à effet de serre pourrait passer de 7 à 9 %.
	Augmentation de la dépendance énergétique	(…) la dépendance énergétique de la région pourrait s'accroître considérablement

Domaines	Synthèse de la problématique	Description de la problématique
	Vulnérabilité au changement climatique	(…) la Méditerranée est une écorégion particulièrement vulnérable au changement climatique. (…) la région est de plus en plus vulnérable aux inondations, coulées de boues, séismes, tsunamis, sécheresses, incendies et déséquilibres écologiques, qui ont un impact direct et immédiat sur les revenus et le bien-être d'une grande partie de la population.
Transport	Augmentation de la demande de transport	La demande en transport de passagers et de fret augmente plus vite que la croissance économique et démographique.
	Infrastructures non durables	Les systèmes de transport sont non durables à long terme.
	Pollution et risques d'accident	Le transport maritime et le cabotage sont en expansion et se traduisent par la pollution et des risques d'accidents. *Cependant, bien que les transports augmentent, le nombre d'incidents provoquant des déversements a diminué, tout comme les déversements accidentels et les quantités déversées.* (…) Les transports dans les pays du nord contribuent considérablement aux GES et à la pollution.
	Manque d'intégration des systèmes de transport	Les liaisons entre les deux rives de la Méditerranée sont dans l'ensemble peu rationnelles et peu compétitives. (…) Les transports terrestres sont dominés par la route (…). Les coûts de la congestion due au trafic motorisé sont en constante augmentation.
	Transport public vs. véhicules privés	(Les problèmes) sont souvent aggravés par des investissements publics, des subventions et des fiscalités favorisant la mobilité automobile individuelle et la route plutôt que le transport collectif.
	Planification urbaine et territoriale non durable	(…) ces tendances pourraient être gérées de façon durable si l'on adoptait des politiques régionales et nationales aptes à anticiper les évolutions prévues.
Tourisme	Prédominance du tourisme balnéaire	Le tourisme (…) est principalement centré sur un modèle balnéaire et saisonnier. Quelque 637 millions de touristes (internationaux et nationaux) sont attendus dans la région en 2025 (…). La moitié environ dans les régions côtières.
	Distribution inégale des recettes du tourisme, manque de contrôle par les parties prenantes locales	La concurrence intense entre les destinations est exacerbée par les pratiques commerciales des grands tour-opérateurs et par l'insuffisance de capacités au niveau local à contrôler les tendances non durables du développement du tourisme.
	Standardisation de l'offre touristique, saturation des destinations matures	(Il existe) une certaine standardisation de l'offre, des évolutions insuffisamment maîtrisées et des pertes de qualité dans plusieurs destinations matures ou en plein développement. Cette situation est favorisée par des politiques publiques qui ont mis l'accent sur la croissance du nombre de touristes et des infrastructures plutôt que sur la valeur ajoutée, la promotion de la diversité méditerranéenne et le développement culturel et social. Bien que les retombées économiques du tourisme soient significatives dans beaucoup de pays, elles sont inégalement réparties (…).
	Externalités négatives des activités touristiques	(…) l'impact négatif sur l'environnement (transports, bruit, déchets, consommation d'espace, dégradation des paysages, des côtes et des écosystèmes) n'est pas pris en compte dans les statistiques économiques nationales sur le tourisme.
Agriculture et développement rural	Eau pour l'agriculture : manque d'efficience, surexploitation, pollution	L'eau (agricole) n'est en général pas utilisée de façon efficiente : surexploitation, pollution et salinisation. (…) Une attention insuffisante est accordée à la gestion efficiente et durable des ressources en eau et en sols.
	Impacts de l'agriculture sur l'environnement (PSEM)	Des pressions considérables s'exercent sur les ressources naturelles, avec des conséquences dramatiques en termes de déforestation, d'érosion, d'envasement des barrages, de gestion des écoulements, de désertification et de perte irréversible de biodiversité.

Domaines	Synthèse de la problématique	Description de la problématique
	Perte de terres agricoles, perte de savoir-faire traditionnels	Les terres agricoles de haute qualité disparaissent de plus en plus en raison de l'étalement urbain. (…) Les régions intérieures des pays développés, principalement les zones montagneuses, ont été largement désertées au cours du siècle dernier avec, comme conséquences sur l'environnement, une vulnérabilité accrue aux inondations et aux incendies et une perte de biodiversité. Ces régions ont subi un recul des activités traditionnelles et bénéficient d'un accès limité aux services publics (…). Les paysages sont souvent menacés de dégradation, une dégradation qui est généralement irréversible. Les modèles agricoles et ruraux, qui sont à l'origine de l'identité méditerranéenne, se trouvent de plus en plus menacés par la prédominance de modèles de consommation importés. Cette tendance est notamment illustrée par le recul du modèle alimentaire méditerranéen dont les mérites pour la santé sont pourtant reconnus. Des terres agricoles (de PSEM) de grande qualité disparaissent à cause de l'urbanisation et de la salinisation. Plus de 80 % des zones arides et sèches sont touchées par la désertification, dont les conséquences seront encore accrues par l'impact du changement climatique.
	Faible productivité de l'agriculture dans les PSEM	Dans les PSEM, l'agriculture continue à jouer un rôle social et économique important, bien que sa productivité soit globalement faible (…). Les populations rurales, restées nombreuses malgré l'émigration, sont en majorité pauvres et ont un faible niveau d'études.
	Inégalités sociales dans les zones rurales (PSEM), exode rural	Les femmes, qui assument une grande partie du travail agricole, sont socialement marginalisées et ne bénéficient que d'un accès limité aux outils économiques et financiers. (…) Pour les personnes concernées, l'émigration apparaît comme la principale réponse à cette pauvreté persistante. (…) Instabilité sociale persistante ou en croissance.
	Inégalités Nord-Sud	Les écarts déjà considérables de productivité agricole entre pays développés et pays en développement et entre agriculture moderne et agriculture de subsistance, continuent de croître. (…) Déséquilibres territoriaux grandissants.
	Modèles agricoles et ruraux non durables	Il existe un besoin clair de stratégies alternatives en matière de développement agricole et rural durable, à l'échelle nationale et régionale, si l'on veut que des progrès soient réalisés dans la réduction de la pauvreté rurale, la revitalisation des arrière-pays, le développement des marchés intérieurs et internationaux et la sauvegarde des biens publics environnementaux.
Développement urbain	Étalement urbain	(…) les principes de la durabilité ne sont pas pris en compte dans le développement urbain, comme l'illustre l'extension démesurée des zones urbaines. (…) augmentation de la pollution de l'air.
	Problèmes liés aux services publics (approvisionnement en eau, électricité…), impacts sur la qualité de vie	(…) la consommation excessive d'énergie, le gaspillage d'espace, la production élevée et croissante de déchets urbains, l'augmentation des coûts et des nuisances dus à la congestion par la circulation (…). (dans les PSEM) alimentation insuffisante en eau potable, une gestion des déchets inefficace et les effets cumulatifs de tous ces facteurs sur la santé des populations.
	Cohésion urbaine : « villes duales » vs. « villes inclusives »	(…) perte dangereuse de la cohésion sociale dans les villes. (…) faiblesse du lien social, l'accroissement de la pauvreté, la prolifération de l'habitat informel (…)
	Gestion/gouvernance urbaine non durable	Le cadre de vie urbain et la santé sont dégradés par la congestion par les transports motorisés, le bruit, la mauvaise qualité de l'air et la croissance rapide de la production de déchets. Moins de 600 agglomérations se sont engagées dans des démarches de type Agenda 21. (…) faiblesse des capacités techniques et financières des villes des pays en développement, notamment de celles de petite et moyenne taille, et une coopération décentralisée insuffisante entre les villes du nord et du sud (…).

Domaines	Synthèse de la problématique	Description de la problématique
Mer et littoral	Zones côtières soumises aux pressions anthropiques : artificialisation, anthropisation, littoralisation	Le littoral et la mer sont victimes de la pollution, les côtes s'artificialisent et/ou s'érodent, tandis que les ressources halieutiques s'amenuisent. Le littoral (…) est un lieu d'implantation obligatoire ou privilégié pour de nombreuses activités, en même temps qu'un espace fragile et de grande valeur écologique, sociale et culturelle. Le cumul des facteurs de pressions y est considérable. (…) L'urbanisation touristique, les constructions illégales et le bétonnage des côtes, les pollutions d'origine tellurique (…), la production de déchets, les prélèvements de sable et d'eau, la gestion inadaptée des bassins versants, certaines activités de loisir, de pêche et d'aquaculture, ainsi que l'apparition d'espèces exogènes invasives conduisent à une hausse des dégradations. Il en résulte une détérioration des paysages, du patrimoine culturel et du cadre de vie, des phénomènes d'intrusion d'eaux salines et d'érosion côtière, la destruction de dunes, de zones humides et de prairies marines, ainsi qu'une perte souvent irréversible de biodiversité marine et côtière. (…) de vastes conurbations continues se développeront dans les régions côtières ; près de 50 % des 46 000 km de côtes pourraient être artificialisés d'ici 2025, contre environ 40 % en 2000. Les coûts de la dégradation environnementale et de la vulnérabilité aux risques, comme les inondations, tsunamis et pollutions maritimes, pourraient augmenter considérablement.
	Surpêche	(…) pêche qui surexploite les ressources.
	Perte de biodiversité	*Principales causes de la perte de biodiversité : pêche et prises accidentelles ; pollution par des nutriments et produits chimiques toxiques ; destruction des habitats ; espèces exotiques envahissantes ; changement climatique qui aura un impact majeur à l'avenir.*
	Pollution marine, menaces pour la santé des écosystèmes	Les pollutions provenant des navires sont principalement de type « opérationnel », notamment les rejets d'hydrocarbures et les déballastages. Les risques d'accidents demeurent élevés en dépit des politiques de prévention.
	Aires marines et côtières protégées, GIZC	(…) la part relative de littoral protégé est encore très insuffisante pour assurer la conservation de la biodiversité, et la mise en œuvre des protocoles et plans d'action adoptés dans le cadre de la Convention de Barcelone est trop lente. (…) il est indispensable de renforcer la protection et la gestion intégrée du littoral et la mobilisation des financements internationaux et des acteurs locaux et professionnels pour lutter contre la pollution.

ANNEXE D : « DOMAINES LIÉS À LA DURABILITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE » DANS LES AXES PRIORITAIRES DES ODD (ÉBAUCHE D'ANALYSE, PLAN BLEU)

X	Domaines directement liés au pilier environnemental du développement durable
X	Domaines non directement liés au pilier environnemental, mais pouvant être intéressants pour la SMDD 2.0

Axes prioritaires des objectifs de développement durable (traduit de l'anglais)	Domaines	Pilier Economie du DD	Pilier Social du DD	Pilier Environnement du DD	Domaines d'intérêt pour la SMDD 2.0 (mots-clés du document de l'ONU)
Axe prioritaire 1. Éradiquer la pauvreté L'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes multidimensionnelles reste la priorité absolue et une condition nécessaire au développement durable. Ceci est essentiel pour achever la réalisation des OMD.	e) traiter les inégalités aux niveaux national et international	X	X		Protection sociale, inégalités sociales aux niveaux national et international, croissance économique soutenue et inclusive
	f) viser une croissance économique soutenue et inclusive	X	X		
	g) développer et utiliser des données factuelles, ventilées, de qualité et diffusées en temps utile et des méthodes impartiales avérées au niveau international pour évaluer les progrès	X	X		
Axe prioritaire 2. Agriculture durable, sécurité alimentaire et nutrition Il est important d'augmenter la productivité de l'agriculture de manière durable et d'améliorer les systèmes alimentaires pour le bien-être économique ainsi que pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, respecter le droit à une alimentation adaptée et éradiquer la faim.	c) augmenter la productivité agricole, y compris à travers une irrigation, des semences et des engrais adaptés, tout en mettant un terme à et en inversant la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification	X		X	Productivité agricole, dégradation des sols, sécheresse et désertification, efficacité de l'utilisation de l'eau, produits chimiques toxiques, biodiversité agricole, résilience au changement climatique des systèmes agricoles et de l'approvisionnement alimentaire, directives internationalement reconnues pour la gouvernance responsable de la tenure des terres, des pêches et des forêts, meilleur accès au crédit, à la propriété foncière et aux services de développement agricole, recherche et développement sur les technologies agricoles
	d) améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture	X		X	
	e) éliminer l'utilisation de produits chimiques toxiques			X	
	f) améliorer toutes les formes de biodiversité agricole	X		X	
	g) promouvoir les pratiques d'agriculture et de pêche indigènes et durables	X		X	
	h) renforcer la résilience au changement climatique des systèmes agricoles et de l'approvisionnement alimentaire			X	
	i) améliorer le respect des directives reconnues internationalement relatives à la gouvernance responsable de la tenure des terres, des pêches et des forêts, y compris la pleine consultation des communautés locales		X		
	j) améliorer l'accès au crédit et aux autres services financiers, à la propriété foncière et aux services de développement agricole pour tous, y compris aux petits exploitants, aux femmes, aux populations indigènes et aux communautés locales	X	X		
	k) augmenter les investissements et les soutiens en matière de recherche et développement dans le domaine des technologies agricoles durables	X		X	
	m) mettre fin aux subventions agricoles néfastes	X			

Axes prioritaires des objectifs de développement durable (traduit de l'anglais)	Domaines	Pilier Economie du DD	Pilier Social du DD	Pilier Environnement du DD	Domaines d'intérêt pour la SMDD 2.0 (mots-clés du document de l'ONU)
	n) aborder la volatilité des prix, y compris à travers des informations de marché et la surveillance des marchés des matières premières	X			durables, pertes après récolte et gaspillage alimentaire, subventions agricoles néfastes, volatilité des prix, informations de marché, surveillance des marchés des matières premières
Axe prioritaire 3. Santé et dynamique démographique La réalisation du droit à jouir du meilleur état de santé mentale et physique possible et l'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé constituent un objectif largement partagé.	a) couverture de santé universelle		X		Causes environnementales des maladies, accidents de la route, régimes alimentaires et style de vie sains
	e) élimination de la mortalité infantile et maternelle pouvant être évitée		X		
	g) mettre fin à l'épidémie de VIH/SIDA		X		
	j) aborder les causes environnementales de la maladie			X	
	k) accès à la santé sexuelle et reproductive, y compris les méthodes modernes de planification familiale		X		
Axe prioritaire 4. Éducation Chacun a le droit à l'éducation. Il est essentiel d'avoir un accès universel à une éducation de qualité pour éradiquer la pauvreté à travers les générations, offrir des opportunités professionnelles tout au long de la vie, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, façonner les cultures et les valeurs et former une main d'œuvre qualifiée.	a) éducation primaire et secondaire gratuite et universelle pour les filles et les garçons		X		Intégrer le développement durable à l'éducation, égalité des opportunités professionnelles, salaire égal à travail égal, accès égal aux biens et ressources, santé sexuelle et reproductive
	g) intégrer le développement durable aux programmes d'enseignement, y compris la sensibilisation au rôle de la culture comme moteur du développement durable			X	
Axe prioritaire 5. Égalité des sexes et autonomisation des femmes Il est nécessaire d'offrir l'égalité des chances aux hommes et aux femmes, aux filles et aux garçons afin de réaliser pleinement leurs	d) assurer l'égalité des chances en matière d'emploi pour les femmes et un salaire égal à travail égal		X		Égalité des opportunités professionnelles, paiement égal à travail égal, accès égal aux atouts et ressources, santé sexuelle et reproductive
	e) égalité de l'accès aux biens et ressources, y compris la gestion des ressources naturelles			X	

Axes prioritaires des objectifs de développement durable (traduit de l'anglais)	Domaines	Pilier Economie du DD	Pilier Social du DD	Pilier Environnement du DD	Domaines d'intérêt pour la SMDD 2.0 (mots-clés du document de l'ONU)
droits, leur potentiel et leur contribution au développement durable	i) droits à la santé sexuelle et reproductive et droits génésiques		X		
Axe prioritaire 6. Eau et assainissement Pour assurer la sécurité de l'eau dans le monde et réaliser le droit à une eau potable et un assainissement sûrs, l'ensemble du cycle de l'eau doit être pris en compte afin de répondre aux enjeux liés à l'eau	a) assurer l'accès à une eau potable abordable et un assainissement approprié pour tous, en particulier aux femmes et aux filles, y compris dans les foyers, les écoles, les installations sanitaires, les lieux de travail et les camps de réfugiés		X		Accès à l'eau potable et à l'assainissement, aux installations et à l'infrastructure, traitement des eaux usées, recyclage et réutilisation, efficacité de l'utilisation de l'eau, gouvernance de l'eau, formation professionnelle liée à l'eau, écosystèmes liés à l'eau, pollution de l'eau, espèces exotiques envahissantes dans les eaux, technologies de collecte de l'eau, catastrophes liées à l'eau
	b) fournir des installations et infrastructures adaptées, bâties ou naturelles, pour une eau potable et des systèmes d'assainissement sûrs dans toutes les régions		X		
	c) développer le traitement, le recyclage et la réutilisation des eaux usées			X	
	d) améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau	X		X	
	e) harmoniser l'extraction d'eau douce avec un approvisionnement durable			X	
	f) promouvoir une gouvernance efficace de l'eau, y compris la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant et une coopération transfrontalière appropriée			X	
	g) développer la formation professionnelle liée à l'eau dans tous les domaines		X	X	
	h) protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau tels que les montagnes, les bassins versants et les zones humides			X	
	i) éliminer la pollution et le déversement de substances toxiques dans les plans d'eau et protéger les aquifères			X	
	j) éliminer les espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau			X	
	k) investir dans les technologies de collecte d'eau	X		X	
	l) réduire les risques et les impacts des catastrophes liées à l'eau	X	X	X	
Axe prioritaire 7. Énergie L'énergie joue un rôle essentiel dans la croissance économique et le développement social. Pour l'éradication de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et la disponibilité des services de base, il est également important d'assurer un accès à des ressources énergétiques abordables, modernes et fiables pour tous.	a) assurer un accès universel aux services énergétiques modernes, à la fois aux femmes et aux hommes		X		Accès universel, technologies plus propres, énergie renouvelable, efficacité énergétique, subventions des combustibles fossiles, technologies énergétiques modernes, investir dans les infrastructures énergétiques modernes, partager les connaissances et expériences, partenariats pour l'énergie
	b) mettre en œuvre des technologies énergétiques plus propres, y compris à émissions faibles ou à zéro émission			X	
	c) augmenter la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique mondial, y compris en fournissant un espace politique et des incitations nécessaires pour les énergies renouvelables			X	
	d) améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, de l'industrie, de l'agriculture et des transports	X	X	X	
	e) suppression progressive des subventions des combustibles fossiles inefficaces et sources de gaspillage	X		X	

Axes prioritaires des objectifs de développement durable (traduit de l'anglais)	Domaines	Pilier Economie du DD	Pilier Social du DD	Pilier Environnement du DD	Domaines d'intérêt pour la SMDD 2.0 (mots-clés du document de l'ONU)
	f) renforcer les capacités et transférer les technologies énergétiques modernes	X	X	X	durable
	g) mobiliser les finances pour investir dans une infrastructure énergétique moderne	X	X	X	
	h) partager les connaissances et expériences relatives aux cadres réglementaires appropriés et créer des environnements propices			X	
	i) promouvoir des partenariats pour l'énergie durable			X	
Axe prioritaire 8. Croissance économique Une croissance économique soutenue et inclusive pour le développement durable reste le moyen le plus sûr d'éradiquer la pauvreté et d'atteindre une prospérité partagée. Par ailleurs, il faut viser une croissance ayant un impact environnemental et social positif.	b) encourager des systèmes fiscaux et réglementaires propices au développement durable	X			Systèmes réglementaires et fiscaux, productivité énergétique et des ressources, coopération technologique internationale, transfert de technologie
	d) améliorer considérablement la productivité des ressources et de l'énergie des activités économiques	X			
	l) faciliter la coopération technologique internationale et le transfert de technologie, en particulier pour les technologies respectueuses de l'environnement	X		X	
Axe prioritaire 9. Industrialisation La transformation structurelle à travers un développement industriel durable est un moteur de croissance essentiel pour la productivité, la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie qui favorise la diversification économique et l'innovation technologique	b) faire avancer le développement industriel durable à travers des processus industriels respectueux de l'environnement utilisant efficacement l'énergie et les ressources, y compris la suppression progressive des produits chimiques nocifs, des déchets et de la pollution, minimiser l'utilisation des matières et maximiser la récupération des matières, en soutenant ce développement à travers le transfert et la coopération technologiques	X		X	Processus industriels respectueux de l'environnement utilisant efficacement l'énergie et les ressources, produits chimiques nocifs, déchets et pollution, utilisation et récupération des matières, transfert et coopération technologiques, nouvelles industries fournissant des biens et services aux consommateurs à faibles revenus, produits et services écologiquement durables
	k) promouvoir de nouvelles industries fournissant des biens et services aux consommateurs à faibles revenus ainsi que des produits et services écologiquement durables	X	X	X	
Axe prioritaire 10. Infrastructures Les économies efficaces, productives et compétitives au niveau mondial ont besoin d'une	a) fournir des infrastructures pour accéder aux services énergétiques modernes et proposer des transports et communications fiables et durables, y compris les liaisons routières et ferroviaires, les ports et la connectivité TIC	X	X	X	Fournir des infrastructures, services énergétiques modernes, transports et communications durables,

Axes prioritaires des objectifs de développement durable (traduit de l'anglais)	Domaines	Pilier Economie du DD	Pilier Social du DD	Pilier Environnement du DD	Domaines d'intérêt pour la SMDD 2.0 (mots-clés du document de l'ONU)
infrastructure qui fonctionne. La conception et le développement de l'infrastructure doit viser à promouvoir le bien-être humain, la capacité de production, l'efficacité et la protection environnementales.	b) tenir compte des impacts environnementaux et sociaux de l'infrastructure existante et planifiée dans une perspective de cycle de vie		X	X	impacts environnementaux et sociaux de l'infrastructure dans une perspective de cycle de vie, systèmes d'approvisionnement en eau, utilisation de l'espace urbain et planification des infrastructures associée, amélioration de l'infrastructure pour un tourisme durable, infrastructure transfrontalière, infrastructure résiliente au changement climatique, réduction du risque de catastrophes
	c) améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau, développer l'irrigation, la collecte d'eau et l'infrastructure de stockage pour l'agriculture, développer les égouts et le traitement des eaux usées	X	X	X	
	d) utilisation correcte de l'espace urbain et planification de l'infrastructure associée	X	X	X	
	e) amélioration de l'infrastructure nécessaire au tourisme durable	X	X	X	
	f) aborder les besoins en infrastructure transfrontalière pour le commerce et les enjeux associés des pays en développement	X	X		
	h) planifier et construire une infrastructure résiliente, y compris pour la réduction des risques de catastrophes	X	X	X	
Axe prioritaire 11. Emploi et travail décent pour tous Le développement durable doit fournir un emploi et des postes décents à tous ceux qui recherchent du travail.	l) promouvoir un tourisme durable créateur d'emplois	X	X	X	Promouvoir un tourisme durable créateur d'emplois
Axe prioritaire 12. Promouvoir l'égalité (1/2) Les inégalités au sein des pays peuvent être socialement déstabilisantes et avoir des conséquences négatives pour la croissance économique. Les inégalités entre pays peuvent avoir des effets négatifs sur la solidarité mondiale et la coopération internationale nécessaires pour relever les défis communs (inégalité entre groupes sociaux au sein des pays)	a) supprimer la discrimination dans les lois, les politiques et les pratiques, y compris entre hommes et femmes		X		Discrimination, inégalités parmi les groupes sociaux, systèmes de protection sociale, subventions néfastes, fuites des cerveaux, éducation, croissance économique inclusive, industrialisation durable, infrastructure, énergie
	b) réduire les inégalités parmi les groupes sociaux, y compris les inégalités économiques, sociales, politiques et environnementales		X		
	e) renforcer les systèmes de protection sociale et les protections sociales minimales, le cas échéant		X		
Axe prioritaire 12. Promouvoir l'égalité (2/2) Voir ci-dessus	c) supprimer progressivement les subventions néfastes	X	X		
	f) établir des politiques permettant de limiter la fuite des cerveaux	X	X		

Axes prioritaires des objectifs de développement durable (traduit de l'anglais)	Domaines	Pilier Economie du DD	Pilier Social du DD	Pilier Environnement du DD	Domaines d'intérêt pour la SMDD 2.0 (mots-clés du document de l'ONU)
(promouvoir l'égalité entre et au sein des pays par le biais d'une croissance forte et durable dans les pays en développement)	g) progrès des conditions internes de développement, d'éducation, de croissance économique inclusive, d'industrialisation durable, d'infrastructure, d'énergie et moyens de mise en œuvre pertinents	X	X		
Axe prioritaire 13. Villes et établissements humains durables Il reste important de construire des villes durables ainsi que des établissements humains décents et abordables pour tous, y compris pour les populations indigènes, et d'appliquer le droit à un logement adapté. Les villes et établissements humains durables restent essentiels pour relever les défis socio-économiques et environnementaux et construire des sociétés résilientes.	a) éradiquer et éviter les bidonvilles, y compris en fournissant des logements, infrastructures et services de base adaptés et abordables		X		Logement et services de base, accès au transport, sécurité routière, qualité de l'air urbain, gestion des déchets et eaux usées, résilience au changement climatique et aux catastrophes naturelles, liaisons entre les villes et les zones péri-urbaines et rurales, patrimoine culturel et naturel
	b) permettre l'accès à des transports sûrs, abordables, accessibles et durables, améliorer la sécurité routière et la qualité de l'air urbain	X	X	X	
	c) améliorer la gestion des déchets et eaux usées	X	X	X	
	d) renforcer la résilience au changement climatique et aux catastrophes naturelles	X	X	X	
	f) améliorer les capacités de planification urbaine			X	
	g) renforcer les liens économiques et sociaux positifs entre les villes et les zones péri-urbaines et rurales		X		
	h) améliorer la cohésion sociale et la sécurité personnelle		X		
	j) protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial, y compris les sites archéologiques, le patrimoine immatériel et sous-marin, les collections des musées, les traditions orales et autres formes de patrimoine	X	X	X	
Axe prioritaire 14. Promouvoir une consommation et une production durables Il est essentiel de promouvoir des modèles de consommation et de production durables pour assurer des niveaux de vie décents, remédier à l'épuisement des ressources et favoriser la durabilité environnementale. Les sociétés et économies industrialisées pourraient mener une transition vers des modèles de consommation et de production durables, d'autres pays pouvant bénéficier de leur expérience et savoir-faire. Le cadre de 10 ans pour les programmes de CPD est le	a) améliorer considérablement l'efficacité énergétique et la productivité matérielle	X		X	Efficacité énergétique, productivité matérielle, chaînes logistiques, déchets, déchets de la production et de la consommation alimentaires, produits chimiques et matières dangereuses, bâtiments et construction, éducation pour une culture de modes de vie durables, informations sur les produits et services aux consommateurs, collaboration au sein de la communauté académique, scientifique et technologique, marchés publics, promotion du tourisme, responsabilité sociale et environnementale, finance
	b) chaînes logistiques durables	X		X	
	c) éviter, réduire, recycler et réutiliser les déchets	X		X	
	d) réduire les déchets de la production et de la consommation alimentaires, y compris à travers des connaissances traditionnelles	X	X	X	
	e) bonne gestion des produits chimiques et matières dangereuses conformément aux cadres convenus			X	
	f) bâtiments et construction durables	X	X	X	
	g) sensibilisation et éducation pour créer une culture de modes de vie durables		X	X	
	h) fournir des informations relatives à la durabilité sur les produits et services aux consommateurs afin de permettre des décisions éclairées		X	X	
	i) favoriser la collaboration au sein de la communauté académique, scientifique et technologique afin de faire avancer les technologies pour une consommation et production durables	X	X	X	
	j) marchés publiques durables	X	X	X	
	k) promotion du tourisme durable	X	X	X	

Axes prioritaires des objectifs de développement durable (traduit de l'anglais)	Domaines	Pilier Economie du DD	Pilier Social du DD	Pilier Environnement du DD	Domaines d'intérêt pour la SMDD 2.0 (mots-clés du document de l'ONU)
cadre principal pour la coopération internationale et devra bénéficier de ressources appropriées.	l) améliorer les rapports sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, y compris des rapports intégrés et des finances durables	X	x	X	
Axe prioritaire 15. Climat Le changement climatique constitue une grave menace pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Il faut tenir compte des principes de la CCNUCC, y compris celui des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, et soutenir et encourager une plus grande ambition dans les négociations actuelles pour un accord fort et efficace en 2015.	a) réaffirmer et renforcer les engagements internationaux existants, comme limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à travers des réductions équitables des émissions de gaz à effet de serre			X	Engagements internationaux, émissions de GES, résilience et capacité d'adaptation, investissements dans des solutions produisant peu de carbone, désastres naturels et risques de catastrophes, éduquer et sensibiliser
	b) développer la résilience et la capacité d'adaptation dans tous les pays vulnérables			X	
	c) introduire, entre autres, des incitations économiques pour des investissements dans des solutions produisant peu de carbone dans les infrastructures et l'industrie	X		X	
	d) développer des stratégies et plans de développement produisant peu de carbone et résistant au changement climatique			X	
	e) réduire les dégâts causés par les désastres naturels dus au climat et autres en réduisant le risque de catastrophes	X	X	X	
	f) améliorer l'éducation et la sensibilisation au changement climatique		X	X	
Axe prioritaire 16. Préservation et utilisation durable des ressources marines, des océans et des mers La préservation et l'utilisation durable des ressources marines, des océans et des mers assurent des bénéfices économiques et sociaux ainsi que des services écosystémiques à l'humanité.	a) réduire la pollution et les débris marins, y compris ceux résultant d'activités terrestres			X	Pollution marine, destruction de l'habitat marin, acidification des océans, ressources marines, stocks halieutiques, pêche destructrice, pêches à petite échelle, subventions néfastes promouvant la surcapacité de pêche, régimes régionaux et internationaux gouvernant les océans et les mers, aires marines protégées, ressources marines dans les zones au-delà des juridictions nationales, gestion du tourisme
	b) arrêter la destruction de l'habitat marin, y compris l'acidification des océans			X	
	c) promouvoir l'exploitation durable des ressources marines	X	X	X	
	d) réguler le prélèvement des stocks halieutiques chevauchants			X	
	e) lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et les pratiques de pêche destructrices	X		X	
	f) encourager les pêches durables à petite échelle	X	X	X	
	g) supprimer les subventions néfastes promouvant la surcapacité de pêche	X		X	
	h) assurer la mise en œuvre complète des régimes régionaux et internationaux gouvernant les océans et les mers			X	
	i) établir des aires marines protégées			X	
	j) protéger les ressources marines dans les zones au-delà de la juridiction nationale			X	
	k) gestion durable du tourisme	X	X	X	

Axes prioritaires des objectifs de développement durable (traduit de l'anglais)	Domaines	Pilier Economie du DD	Pilier Social du DD	Pilier Environnement du DD	Domaines d'intérêt pour la SMDD 2.0 (mots-clés du document de l'ONU)
Axe prioritaire 17. Écosystèmes et biodiversité Les êtres humains sont fondamentalement dépendants à la capacité des écosystèmes pour vivre et fournir des services pour leur bien-être et leur développement sociétal.	a) protéger les espèces menacées et enrayer la perte de biodiversité			X	Espèces menacées, perte de biodiversité, espèces en danger, diversité génétique, ressources génétiques, gestion des forêts, déforestation, restauration des écosystèmes forestiers, forêts protégées, écosystèmes de montagne, monde neutre en termes de dégradation des terres, inclusion des populations indigènes et locales dans les prises de décision, connaissances traditionnelles
	b) mettre fin au braconnage et au trafic des espèces menacées			X	
	c) préserver la diversité génétique à la fois des espèces d'élevage et de leurs parents sauvages			X	
	e) promouvoir une gestion durable des forêts	X	X	X	
	f) ralentir, arrêter et inverser la déforestation et la conversion des forêts en terres cultivées	X	X	X	
	g) restaurer les écosystèmes forestiers dégradés et étendre les zones de forêts protégées	X	X	X	
	h) soutenir les mesures de protection des écosystèmes de montagne	X	X	X	
	i) obtenir un monde neutre en termes de dégradation des terres		X	X	
	j) assurer l'inclusion des populations indigènes et locales dans les prises de décisions et le partage des bénéfices dérivés de la préservation et l'exploitation durable des forêts et d'autres atouts culturels et naturels		X	X	
	k) promouvoir et protéger les connaissances traditionnelles des populations indigènes		X	X	
	l) développer et utiliser des données factuelles, ventilées, de qualité et diffusées en temps utile et des méthodologies pour évaluer les progrès			X	
Axe prioritaire 18. Moyens de mise en œuvre/partenariat mondial pour le développement durable (1/2) Les moyens de mise en œuvre font partie intégrante de la réussite du développement durable, y compris du commerce, du financement du développement durable, du renforcement des capacités, du développement et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement. Dans ce contexte, le partenariat mondial pour le développement est essentiel pour libérer le potentiel complet des initiatives de développement durable. Bien que les pays en développement aient toujours	a) faire avancer les réformes commerciales favorables au développement dans un système commercial multilatéral régulé ; b) nouvel engagement des pays développés à atteindre les objectifs d'APD selon un calendrier convenu ; c) améliorer la responsabilité dans la coopération au développement selon les principes convenus ; d) mobiliser des ressources financières supplémentaires d'origines multiples, telles que les transferts de fonds, les investissements directs étrangers, les investisseurs institutionnels et autres investissements à long terme et le financement innovant ; e) réduire les coûts de transaction des transferts de fonds ; f) améliorer la coopération scientifique et technologique impliquant les pays en développement et le transfert de technologie vers les pays en développement ; g) renforcer les capacités des pays en développement ainsi que le partage des connaissances et la coopération technique entre tous les pays à travers une coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire ; h) renforcer les capacités des services fiscaux, réduire l'évasion fiscale ; i) renforcer les systèmes d'épargne intérieure ;	Transversal			

Axes prioritaires des objectifs de développement durable (traduit de l'anglais)	Domaines	Pilier Economie du DD	Pilier Social du DD	Pilier Environnement du DD	Domaines d'intérêt pour la SMDD 2.0 (mots-clés du document de l'ONU)
besoin d'aide extérieure pour leurs programmes de développement durable internes, leurs propres actions locales sont tout aussi essentielles. Une attention particulière devrait être apportée aux besoins des pays étant dans des situations particulières, les pays d'Afrique, PMA, PDSL et PIED, ainsi que des enjeux spécifiques des pays à revenu moyen. Une coopération internationale pour le développement à travers un partenariat mondial renforcé est essentielle pour le développement durable.	j) réduire les mouvements de capitaux illicites ; k) améliorer l'efficacité des dépenses publiques, réduire la corruption ; l) renforcer les capacités de collecte de données ventilées et étendues pour mesurer l'évolution ; et m) suivi et comptes rendus réguliers des progrès avec les moyens de mise en œuvre et l'efficacité de l'aide, ainsi que des rapports de progression des ODD.				
Axe prioritaire 18. Moyens de mise en œuvre/partenariat mondial pour le développement durable (2/2) Pour donner de l'élan au partenariat mondial pour le développement durable et l'engagement plus large des parties prenantes dans le développement durable, certains domaines à prendre en compte incluent :	a) une plus grande implication des entreprises et industries des secteurs public et privé, y compris les institutions financières ; b) renforcer l'engagement et l'implication des institutions de développement financier multilatérales ; c) améliorer l'implication des organisations caritatives ; d) créer des initiatives et partenariats inclusifs pour soutenir tous les domaines ; e) ces initiatives et partenariats développent des stratégies de mobilisation des ressources ; f) système de contrôle régulier, qui établit des rapports sur les actions des initiatives et des partenariats ; et g) coordination et coopération étroites des initiatives et partenariats multi-parties prenantes avec des efforts gouvernementaux et intergouvernementaux pour soutenir le développement durable.	Transversal			
Axe prioritaire 19. Sociétés pacifiques et non-violentes, État de droit et institutions compétentes La création de sociétés pacifiques, non-violentes et inclusives, basées sur le respect de tous les droits de l'homme, y compris le droit au	Certains domaines pouvant être envisagés pour renforcer des sociétés pacifiques et non-violentes incluent : a) lutter contre le crime organisé ; b) renforcer l'État de droit à tous les niveaux ; c) réduire les transferts et le trafic d'armes illicites ; d) réduction du crime, de la violence, des abus, de l'exploitation, y compris à l'encontre des enfants et des femmes ; e) promouvoir l'information et l'éducation à une culture de non-violence ;	Transversal			

Axes prioritaires des objectifs de développement durable (traduit de l'anglais)	Domaines	Pilier Economie du DD	Pilier Social du DD	Pilier Environnement du DD	Domaines d'intérêt pour la SMDD 2.0 (mots-clés du document de l'ONU)
développement, est à la base du développement durable. L'égalité au sein et entre les pays est essentielle pour des sociétés pacifiques, non-violentes et inclusives.	f) réduire le nombre de personnes déplacées en interne et de réfugiés ; g) renforcer la lutte contre le trafic d'êtres humains ; h) améliorer les politiques de migration planifiée et gérée ; et i) moyens de mise en œuvre appropriés. La gouvernance, l'État de droit et des institutions capables sont à la fois le résultat et le moteur pour faire avancer les trois piliers du développement durable et l'Agenda du développement durable Post-2015. Certains domaines peuvent inclure : a) institutions efficaces, responsables et transparentes ; b) renforcer l'État de droit à tous les niveaux ; c) proposer des services publics pour tous ; d) amélioration de la transparence dans la gestion des finances publiques ; e) lutter contre la corruption sous toutes ses formes ; f) améliorer l'accès public aux informations publiques ; g) prise de décision inclusive, participative ; h) renforcer les gouvernements locaux ; i) renforcer la société civile ; j) liberté des médias, d'association et de parole ; k) réduire les mouvements de capitaux illicites ; l) fournir une identité légale ; m) accorder des droits de propriété, d'utilisation et d'accès à toutes les personnes ; n) donner l'accès à des systèmes judiciaires indépendants et réactifs ; o) développer et utiliser des données factuelles, ventilées, de qualité et diffusées en temps utile et des méthodologies pour évaluer les progrès ; et p) moyens de mise en œuvre appropriés.				

ANNEXE E : EXEMPLES DE VISION (ORGANISATIONS ET INITIATIVES RÉGIONALES)

PNUE/PAM-SMDD	***Une perspective à long terme pour la Méditerranée*** « *La stratégie se fonde sur la vision à long terme d'une Méditerranée « durable », c'est-à-dire politiquement stable, prospère et pacifique. Cette vision se fonde sur le choix volontariste d'un scénario « gagnant-gagnant », qui entend favoriser le co-développement du nord et du sud tout en exploitant les synergies positives de la gestion rationnelle de l'environnement, du développement, et de la gestion économique.* »
Partenariat UpM - EuroMed	« *Faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité* » (Déclaration de Barcelone, 1995). La Déclaration de Barcelone (1995) établit les trois objectifs principaux du partenariat de la manière suivante : - (Objectif politique et sécuritaire) Définir un espace commun de paix et de stabilité en favorisant un dialogue politique et de sécurité ; - (Objectif économique et financier) Construire une zone de prospérité partagée à travers un partenariat économique et financier et l'établissement progressif d'une zone de libre-échange ; - (Objectif social, culturel et humain) Rapprocher les sociétés à travers un partenariat social, culturel et humain afin d'encourager la compréhension entre les cultures et les échanges entre sociétés civiles. Déclaration de Paris 2008. « L'Union pour la Méditerranée vise à tirer parti de ce consensus pour que soient poursuivies la coopération, les réformes politiques et socio-économiques et la modernisation, sur la base de l'égalité et du respect mutuel de la souveraineté de chacun. »
PNUE/PAM-EcAp	« *Une Méditerranée saine avec des écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement diversifiés au profit des générations présentes et futures* ». Cette vision est divisée en trois objectifs stratégiques : - *Protéger, permettre le rétablissement et, dans la mesure du possible, restaurer la structure et la fonction des écosystèmes marins et côtiers en protégeant ainsi la biodiversité, afin d'atteindre et de maintenir un bon état écologique et permettre leur utilisation durable.* - *Réduire la pollution de l'environnement marin et côtier afin de minimiser les impacts et les risques pour la santé humaine et/ou l'écosystème et/ou les utilisations de la mer et des côtes.* - *Prévenir, réduire et gérer la vulnérabilité de la mer et des côtes aux risques engendrés par les activités humaines et les phénomènes naturels.*
Plan d'action sur la CPD en Méditerranée	« *D'ici 2030, une région méditerranéenne prospère est établie, disposant d'économies durables et favorisant l'inclusion sociale basée sur des modèles de consommation et de production durables, assurant le bien-être des sociétés et contribuant à un environnement propre et sain fournissant des biens et services aux générations actuelles et futures.* »
CGPM	« *Fonctions : la Commission a pour rôle de promouvoir le développement, la conservation, l'aménagement rationnel et la valorisation des ressources marines vivantes ainsi que le développement durable de l'aquaculture dans la région* ». http://www.gfcm.org/gfcm/about/en
UICN-Med	« *Les moyens de subsistance durables et la préservation de la biodiversité sont renforcés par la coopération et soutenus par des valeurs et une culture communes* ». Objectif du Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN : *« Influencer, encourager et aider les sociétés méditerranéennes pour qu'elles parviennent à concilier la conservation des ressources naturelles avec leur utilisation et qu'elles mettent en place un modèle de développement durable ».*

	** Selon la définition de la Stratégie méditerranéenne 2000-2004*
WWF	« *La richesse naturelle de la Méditerranée – Travailler pour la nature et les habitants de la Méditerranée – Notre objectif est de préserver la richesse naturelle de la Méditerranée et de promouvoir les pratiques écologiques durables pour le bien de tous.* » http://mediterranean.panda.org/about/
Vision et objectifs dans la Stratégie de la biodiversité pour 2020 de l'UE	D'ici 2050, il convient que la biodiversité de l'Union européenne et les services écosystémiques qu'elle fournit, c'est-à-dire son capital naturel, soient protégés, évalués et adéquatement rétablis pour leur valeur intrinsèque afin qu'ils continuent de contribuer au bien-être de l'homme et à la prospérité économique et afin d'éviter des changements catastrophiques liés à la perte de biodiversité. D'ici 2020 : enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques dans l'UE, assurer leur rétablissement dans la mesure du possible et renforcer la contribution de l'UE à la prévention de la perte de biodiversité.
UE-PCP	« Quels sont les objectifs de la politique commune de la pêche ? La PCP vise à garantir la durabilité de la pêche et de l'aquaculture sur le plan environnemental, économique et social et à offrir aux citoyens de l'UE une source de produits alimentaires sains. Elle a pour but de dynamiser le secteur de la pêche et d'assurer un niveau de vie équitable aux pêcheurs. » http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/index_en.htm